

MARS 2010

SAGE ORNE MOYENNE Phase 4 : Préparation de la stratégie

RAPPORT PROVISOIRE

Présenté à la Commission Locale de l'Eau, le 9 mars 2010



Cours de l'Orne



Vallée du Noireau



INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE
DU BASSIN DE L'ORNE
La gestion concertée de l'eau

SOMMAIRE

A.	Synthèse de l'évaluation socio économique des scénarios « priorités » et « cible».....	4
a.	Objectifs	4
b.	Synthèse des coûts nets de mise en œuvre des moyens d'actions complémentaires	4
c.	Commentaires par orientation.....	8
B.	Incidences du scénario « Priorités » par catégorie d'acteurs	13
a.	Action publique	14
b.	Collectivités gestionnaires de l'alimentation en eau potable.....	20
c.	Activité agricole	25
d.	Activités industrielles et artisanales.....	27
e.	Producteurs d'hydroélectricité	28
f.	Particuliers.....	29
g.	Pêcheurs	30
h.	Pratique des loisirs nautiques et tourisme	31
C.	Conditions d'atteinte des objectifs	32
a.	Améliorer la connaissance et sa diffusion.....	32
b.	Miser sur l'aménagement voir le réaménagement des espaces urbains et ruraux	33
c.	Fédérer autour de la restauration des milieux aquatiques	36
d.	Organiser une gouvernance à la mesure des enjeux	39
D.	Maîtrise d'ouvrage : état des lacunes	42
	Annexes : Détail du chiffrage des scénarios	51
	Orientation A	51
	Orientation B	53
	Orientation C	54

Le document propose une analyse globale de la stratégie du scénario « Priorités »¹. Il accompagne le rapport provisoire sur l'étude des scénarios alternatifs au scénario tendanciel 2015 du SAGE. Il s'articule autour de deux échelles de temps :

- les objectifs à atteindre en finalité pour répondre aux enjeux du SAGE : scénario « Cible » que l'on fixe en ligne de mire à 2027² ;
- les objectifs à atteindre en priorité : scénario « Priorités » dont les objectifs sont à atteindre à l'échéance du premier SAGE 2011-2016.

L'analyse repose sur :

- le bilan économique comparatif des scénarios ;
- l'analyse des incidences positives et négatives par catégorie d'acteurs.

Attention : Si l'engagement des actions doit être proches et que les dépenses sont programmables, les bénéfices sont plus imprévisibles : ils varient selon le type d'actions et sont différés dans le temps (inertie du milieu, dans l'engagement des actions). L'analyse du rapport coût bénéfice ne peut s'envisager qu'à long terme, sur une durée plus importante qu'une 1^{ère} ou même 2^{ème} vie de SAGE.

L'évaluation intègre les coûts budgétaires générés par les études, les programmes de gestion et de travaux, ainsi que l'animation associés aux mesures du scénario (coûts « structure porteuse » dans le texte). Les désagréments pour les activités sont cités sans être chiffrés.

Ce document vise principalement à nourrir le débat et la concertation au sein de la Commission Locale de l'Eau.

¹ Rappel : ce scénario privilégie à 2016 la mise en œuvre de leviers d'actions sur des secteurs prioritaires pour 4 grandes orientations, proposé par le bureau de la Commission Locale de l'Eau. Voir rapport « scénarios contrastés » et son atlas cartographique associés à ce document

² Principe méthodologique validé en réunion de Commission Locale de l'Eau en mars 2009.

A. Synthèse de l'évaluation socio économique des scénarios « priorités » et « cible »

a. Objectifs

Ce paragraphe évalue le coût d'atteinte des objectifs prioritaires et les met en perspective avec le coût global d'atteinte des objectifs du SAGE à long terme.

Les hypothèses et coûts des actions appliqués pour l'évaluation sont détaillés en annexe. Les résultats chiffrés de cette analyse n'ont de sens que dans leur **ordre de grandeur** et dans la **comparaison des différents leviers d'actions**. Les hypothèses de calcul s'appuient sur les retours d'expériences qui ont pu être identifiés et exploités ; les lacunes dans le chiffrage importantes.

b. Synthèse des coûts nets de mise en œuvre des moyens d'actions complémentaires

Attention : les chiffres présentés correspondent aux coûts évalués, non aux coûts nets, subventions déduites.

➤ Tendanciel sans SAGE

La description du scénario tendanciel 2015 a fait l'objectif d'un rapport de phase spécifique approuvé par la CLE en 2008. Les coûts de mise en œuvre des actions attachées à la politique de l'eau actuelle (sans SAGE) à l'horizon 2015 sont évaluées à presque 55 millions d'euros (hors recettes de subvention) pour le territoire du SAGE Orne moyenne. La ventilation des coûts par orientation est précisée dans le tableau suivant.

Scénario « Tendanciel »	Fonctionnement M€	Investissement M€	Coût en M€ (sur 5 ans)
Qualité des eaux	16,4	20,1 (55%)	36,4
Disponibilité de la ressource et prélèvements	0,8	14,6 (95%)	15,4
Milieux aquatiques	0,05	2,95 (98%)	3
Inondations Attente Pré-PAPI	?	?	?
TOTAL « Tendanciel » à 2016			54,8

Les actions pour la préservation de la qualité de l'eau sont déjà très importantes dans le tendanciel : maîtrise des pollutions agricoles, mise aux normes de l'assainissement collectif et industriel, etc. Les actions ne sont pas réellement sectorisées. Les schémas départementaux d'alimentation en eau potable préconisent par grands secteurs de nombreuses actions en terme de sécurisation de l'eau potable, intégrées au tendanciel.

Les actions tendanciennes sur les milieux aquatiques sont exclusivement localisées sur la Rouvre et une partie du Noireau Ornaïs (secteurs d'anciens contrats territoriaux signés entre des collectivités du territoire et l'Agence de l'eau Seine Normandie, en partenariat avec le

Conseil général de l’Orne et le Conseil Régional de Basse-Normandie) ; elles correspondent à l’achèvement des programmes de restauration de berges engagés en 2002 (ce qui explique la faible enveloppe « investissement » malgré le linéaire de cours d’eau concerné) et à la réalisation de l’entretien régulier des secteurs restaurés, lorsque cela est nécessaire (fonctionnement).

*Attention : les deux évaluations suivantes proposent un chiffrage comparatif des coûts **non cumulés** des actions qui doivent être **mises en œuvre en complément** du scénario tendanciel pour l’atteinte des objectifs de chaque scénario³. La ventilation des coûts par orientation est précisée dans un tableau (par scénario) puis dans deux graphiques de synthèse. Des commentaires par orientation sont présentés dans le chapitre c.*

➤ Scénarios « Priorités »

L’atteinte des objectifs du scénario « Priorités » du SAGE Orne moyenne nécessite un surcoût évalué à de 72,2 millions d’euros. Pour atteindre les objectifs du scénario « Cible », il faut ajouter aux dépenses 92,7 millions d’euros⁴.

L’orientation « Prévention des inondations, n’est pas encore chiffrée, dans l’attente du pré-PAPI.

Orientation « Priorités »	Fonctionnement M€	Investissement M€	Coût supplémentaires en M€
Qualité des eaux	21,1	24,1 (53 %)	45,2
Disponibilité de la ressource/prélèvements	1,4	6,7 (83 %)	8,1
Milieux : hydro morphologie et zones humides	4,7	12,3 (73 %)	17
Inondations Attente Pré-PAPI	?	?	?
Structure porteuse	1,9		1,9
TOTAL coût supplémentaire « Priorités » à 2016 en millions d’euros/scénario tendanciel			+ 72,2

L’atteinte des **objectifs prioritaires** du SAGE nécessite **127 millions d’euros sur 6 ans**, dont 43% sont d’ores et déjà couvert par le scénario tendanciel sans SAGE. En terme de nature de dépenses, 60% des coûts supplémentaires correspondent à **des investissements** pour améliorer la gestion qualitative et quantitative des ressources en eau et restaurer l’hydromorphologie des milieux aquatiques. Sur le plan technique, les coûts supplémentaires proviennent majoritairement de l’**orientation « Qualité »** (63%). Ils se répartissent de manière presque équivalente en investissement et en fonctionnement, l’incitation au changement de pratiques représentant un coût important.

³ Le coût du scénario Cible doit être ajouté à celui du scénario « Priorités », dont le coût doit être ajouté aux dépenses du tendanciel.

⁴ Subventions non déduites

➤ Scénarios « Cible »

L'atteinte des objectifs du scénario « Cible » du SAGE Orne moyenne équivaut à un coût supplémentaire de 92,7 millions d'euros⁵.

Orientation « Cible 2027 »	Fonctionnement M€	Investissement M€	Coûts supplémentaires en M€
Qualité des eaux	32,1	41,2 (56 %)	73,3
Disponibilité de la ressource/prélèvements	2,2	5,6 (72 %)	7,8
Milieux : hydro morphologie et zones humides	4,6	7,1 (61 %)	11,7
Inondations Attente Pré-PAPI	?	?	?
Structure porteuse	1,6		1,6
TOTAL coût supplémentaire du « Cible » en millions €/scénario « Priorités »			+ 94,4

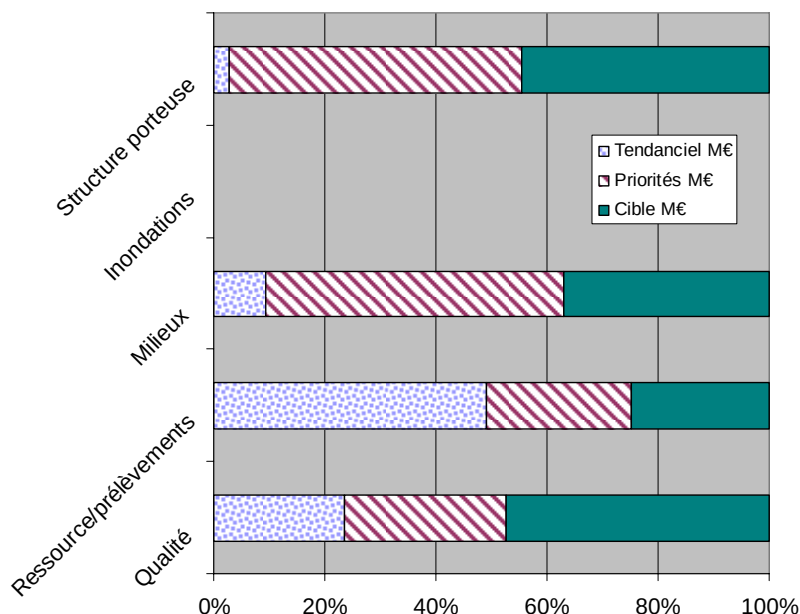
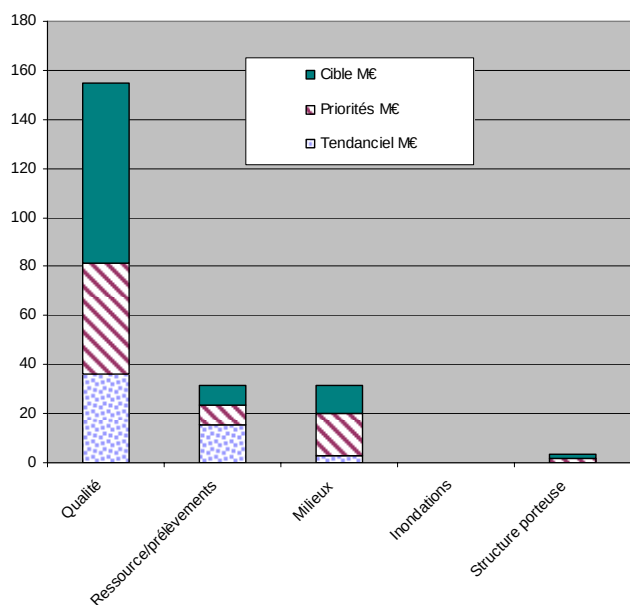
L'atteinte des **objectifs cibles** porte la dépense globale à **221.4 millions d'euros**, soit 4 fois le montant des dépenses du tendanciel. Les surcoûts du scénario « Cible » sont engendrés par le passage d'une gestion prioritaire sur des zones influençant les ressources utilisées pour l'alimentation en eau potable ou sur des zones ayant des objectifs réglementaires prégnants à atteindre (scénario Priorités » à **une gestion globale et patrimoniale des ressources et des milieux**. En terme de nature de dépenses, les coûts de fonctionnement sont multipliés par 1.4, ceux d'investissement par 1.25. La part relative des coûts de fonctionnement « Milieux » et « disponibilité » est plus importante que pour le scénario « priorités », illustrant ainsi une légère augmentation de la part des mesures de gestion et de prévention. Au plan technique, les coûts supplémentaires proviennent majoritairement de l'**orientation « Qualité »**, en augmentation car les actions sont élargies à l'ensemble du territoire. Les surcoûts des orientations « Disponibilités » et « Milieux » diminuent. Ce constat est lié au fait que l'atteinte des objectifs du scénario « Priorités » contribue à répondre plus pleinement aux objectifs du SAGE.

⁵ Subventions non déduites

Synthèse graphique : répartition pour atteindre les objectifs (dépense cumulée)

Ces deux graphiques illustrent la prépondérance des actions de **maîtrise des pollutions** (rejets et transferts) dans la stratégie proposée. C'est l'orientation principale, l'atteinte de ses objectifs prioritaires requiert de **doubler les engagements financiers** prévus au tendanciel pour :

- maîtriser les flux de pollution diffuse en priorité sur les points de captage en eau potable ;
- adapter localement les rejets des collectivités à la sensibilité des milieux aquatiques et aux enjeux sanitaires pour les usages.



L'orientation « **Milieux aquatiques** » requiert un investissement supplémentaire plus modeste⁶ ; elle complète les actions de l'orientation « qualité » en misant sur la restauration de leur capacité naturelle à auto épurer l'eau et à offrant des habitats diversifiés adaptés aux caractéristiques écologiques du territoire. Le scénario tendanciel est plus qu'insuffisant puisque les **investissements nécessitent d'être multipliés par 6** pour atteindre les objectifs du scénario « Priorités ».

Le scénario tendanciel couvre 66% des dépenses requises pour atteindre les objectifs prioritaires attachés à la **gestion quantitative de l'eau potable**.

Le scénario « Priorités » nécessite de **renforcer l'animation et d'améliorer la connaissance globale** des ressources et des milieux à l'échelle du bassin versant de l'Orne, ce qui nécessite de prévoir des **dépenses de fonctionnement spécifiques** supportées par la structure qui portera le suivi de la mise en œuvre du SAGE ; l'atteinte des objectifs « Cible » à 2016 demanderait de doubler les moyens d'animation attribués à l'atteinte des priorités.

⁶ 25% du surcoût des priorités puis 21% du sur coût Cible de l'orientation qualité

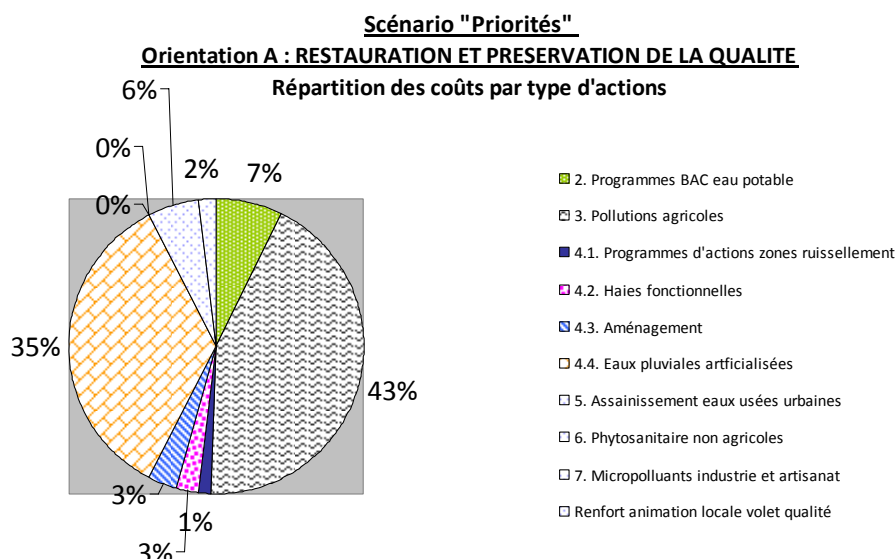
c. Commentaires par orientation

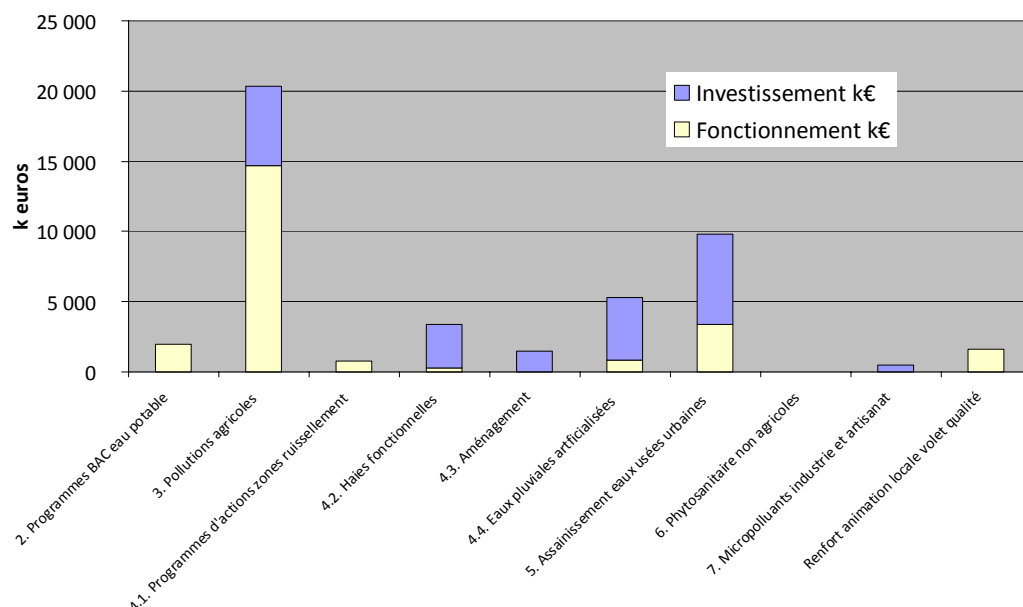
1. Orientation A - RESTAURATION ET PRESERVATION DE LA QUALITE

Il s'agit de l'orientation la plus coûteuse, l'effort supplémentaire à fournir est évalué à 45,2 Millions d'euros, dont 53 % d'investissement.

Les mesures sont supportées par tous les acteurs ayant des efforts à faire en terme de limitation des rejets de substance polluantes et de leur transfert jusqu'à l'eau, dont :

- **Les agriculteurs**, et principalement les partenaires financiers dans leur implication dans des mesures d'incitation au changement de pratique (43 % des coûts induits). La part investissement ne représente que le quart de ce montant : beaucoup d'investissements relèvent du tendanciel. Il s'agit dans le cadre du scénario « priorité » de **compenser les pertes induites par les changements de pratiques.**
- **Les collectivités**, notamment en matière de gestion des eaux pluviales (35 % des coûts induits par cette orientation), de restauration –préservation des haies (3%), et de programmes de travaux contre le ruissellement à l'échelle de petits bassins versants (3 %)
- Les collectivités productrices d'eau, dans la mise en place des programmes d'actions sur les bassins d'alimentation de captages (7 % des coûts induits par ce scénario priorité, les programmes d'actions sur les BAC Grenelle relevant déjà du tendanciel).
- Les collectivités en charge des services publics d'assainissement collectif (donc leurs usagers) supportent 6 % des coûts supplémentaires : ils relèvent de l'optimisation de la maîtrise des rejets de nutriments (notamment du phosphore) par l'amélioration du taux de collecte, du suivi des rejets dans les réseaux et du traitement en station .
- Les industriels ne sont concernés qu'à hauteur de 2 % du coût global du scénario priorités : la plupart des mises aux normes relevant déjà du tendanciel.





Remarque : les programmes d'actions et d'animation attachés à ce volet peuvent pour la plupart bénéficier d'au moins :

- 80% de financement pour l'animation ;
- 40 à 60 % pour les investissements ;
- entre 50 à 80 % pour les changements de pratiques agricoles, en particulier dans le cadre de la mise en place de programmes d'actions sur les bassins d'alimentation des captages.

2. Orientation B - PRELEVEMENTS ET DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE

Dans le scénario priorité, cette orientation, est la moins coûteuse.

Les principaux coûts sont engendrés par les travaux sur les réseaux de distribution de l'alimentation en eau potable. Les travaux préconisés dans les schémas départementaux d'alimentation en eau potable représentent un coût pour Orne moyenne de l'ordre de 14 Millions d'euros, ils ont été intégrés au scénario tendanciel.

Le scénario priorité fixe des objectifs de rendement des réseaux et de maintenance/réhabilitation des ouvrages de production d'eau potable : il implique des travaux supplémentaires aux organismes de gestion de l'eau potable, représentant 89 % du coût global.

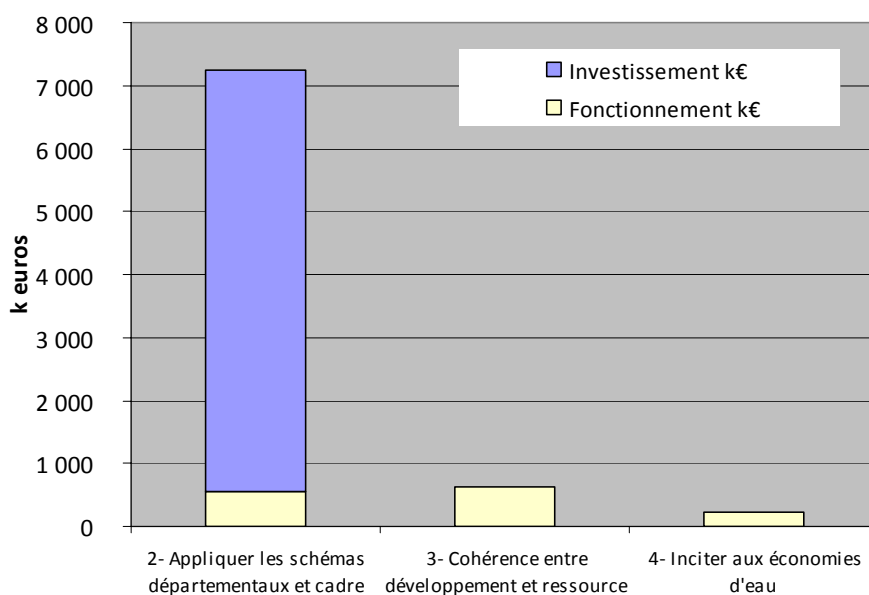
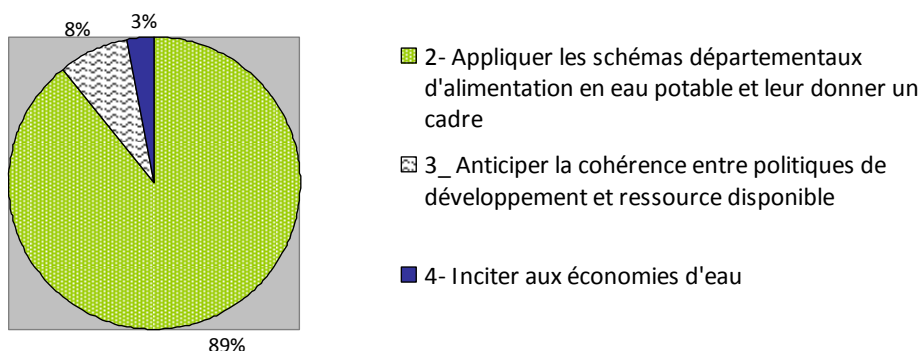
8 % des coûts sont induits par les efforts de communication et de planification à fournir, en amont de l'élaboration des documents de développement du territoire, afin d'assurer une meilleure cohérence entre développement et disponibilité de la ressource.

Le reste est lié aux actions de communication/sensibilisation pour favoriser l'économie d'eau sur le territoire.

Scénario "Priorités"

Orientation B : PRELEVEMENTS ET DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE

Répartition des coûts par type d'actions



Remarque : Les programmes d'actions et d'animation attachés à ce volet peuvent pour la plupart bénéficier d'au moins :

- 80% de financement pour l'animation ;
- 50 % à 80 % pour les investissements.

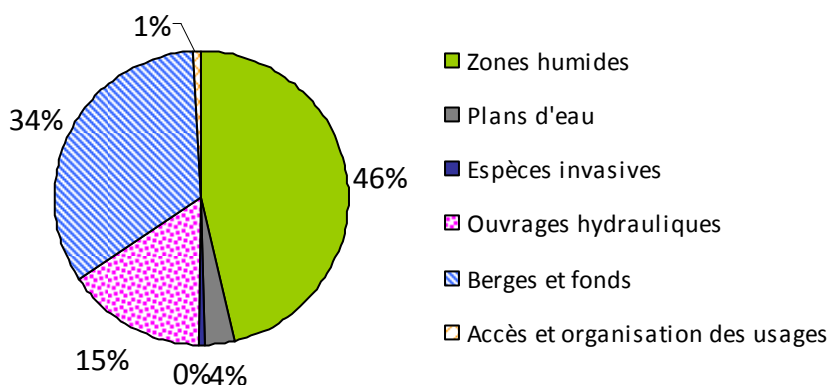
3. Orientation C - Préserver, restaurer l'hydro morphologie des milieux aquatiques

Pour atteindre les objectifs de cette orientation, le scénario « Priorités » complète les actions du scénario tendanciel par un **effort financier supplémentaire de 17 millions d'euros** (6,7 fois le montant des actions prévues sans SAGE). L'orientation reste cependant la moins onéreuse si l'on met en perspective le **plan de financement à 80%** dont peuvent bénéficier les programmes d'actions préconisés, lorsqu'ils sont portés collectivement.

Remarque : Les programmes de restauration-renaturation favorables aux milieux aquatiques les plus ambitieux ou novateurs pourraient bénéficier d'un déplaçonnement du taux de subvention (jusqu'à 100%) selon la capacité financière du porteur de projet.

Le graphique ci-dessous indique que l'enveloppement financière nécessaire à cette orientation se partage de manière équivalente entre la politique d'intervention sur le « Lit mineur » (ouvrages hydrauliques, berges et fonds, frayères) et celle du « lit majeur » (zones humides, plans d'eau). La prépondérance du **volet « zones humides »** s'explique par l'absence quasi-totale d'actions de gestion et de restauration prévues au tendanciel et dans les années passées. En la matière, toute reste à faire sur le territoire du SAGE. En premier lieu, la stratégie concertée de protection et de restauration des zones humides est à structurer.

Orientation C : Répartition des coûts par problématique



Remarque : ce chiffrage n'intègre pas les coûts du réseau complémentaire de suivi (sanitaire, hydrométrique et température) et du programme de restauration des frayères (en cours de définition). Ils resteront modestes par rapport au coût global de l'orientation.

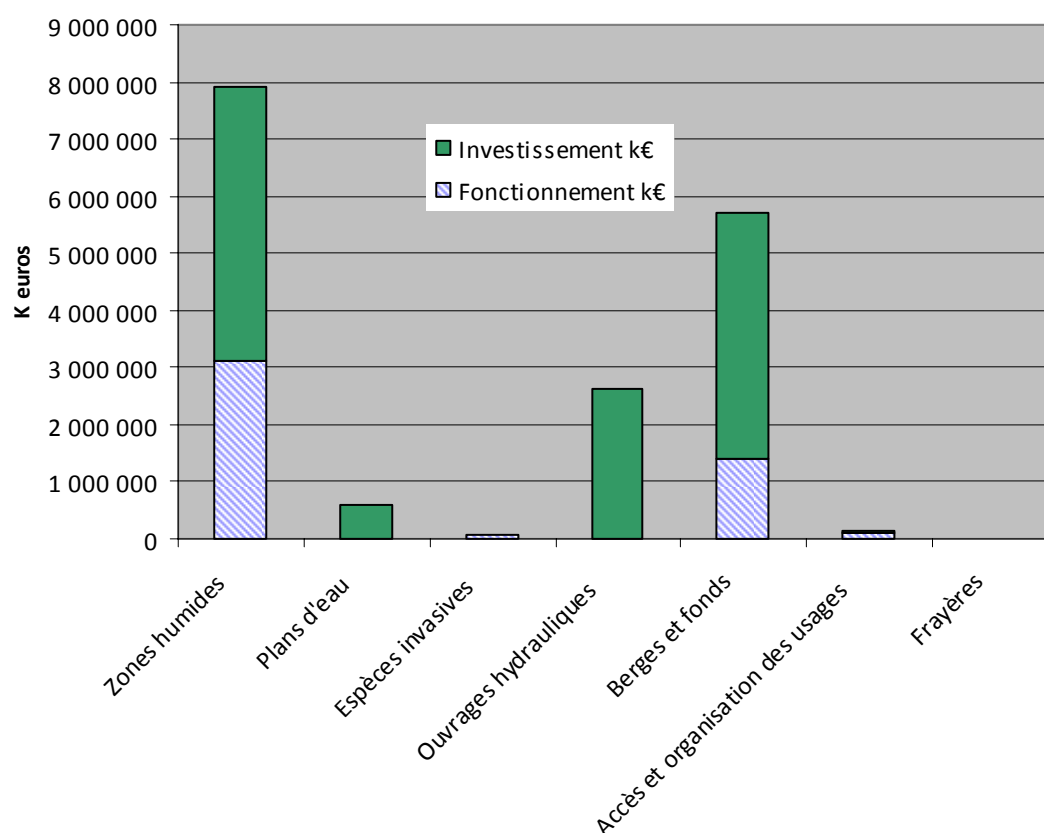
Les actions de l'orientation **complètent efficacement les mesures de réduction des transferts de pollution organique** (nitrates, phosphore, pesticides) par :

- des **investissements pour restaurer des conditions hydro morphologiques des cours d'eau** (réduction des incidences des plans d'eau et des ouvrages transversaux perturbants, restauration des fonds et des berges, reconquête de zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau) : ces travaux sont favorables à l'auto épuration, à la vie aquatique et à sa diversité. Ils représentent 73% du coût de l'orientation, opérations pilote de restauration de zones humides comprises ;

- **l'amélioration de la connaissance** et à la **préservation des cours d'eau et des zones humides stratégiques** par la mise en œuvre de modalités de gestion pérennes et adaptés aux caractéristiques écologiques des milieux aquatiques (27% restant). Les études et expertises nécessaires à l'amélioration de la connaissance des zones humides représentent 6% des coûts de l'orientation. Ces dépenses sont indispensables à la préparation d'une stratégie concertée de restauration du capital des zones humides les plus intéressantes pour limiter les tensions à l'étiage, éponger les crues et épurer les nitrates. Cette stratégie sera opérationnelle à la révision du SAGE. La récupération en terme de fonctionnalité pour améliorer les ressources et les milieux est à envisager sur le long terme.

Orientation C - Répartition des coûts en fonctionnement et en investissement

*(actions à mener en plus du scénario tendanciel
pour atteindre les objectifs du scénario "Priorités")*



Remarque : Le coût de ces mesures est supporté majoritairement par les espaces ruraux et portés au minimum à 80 % par les collectivités locales⁷.

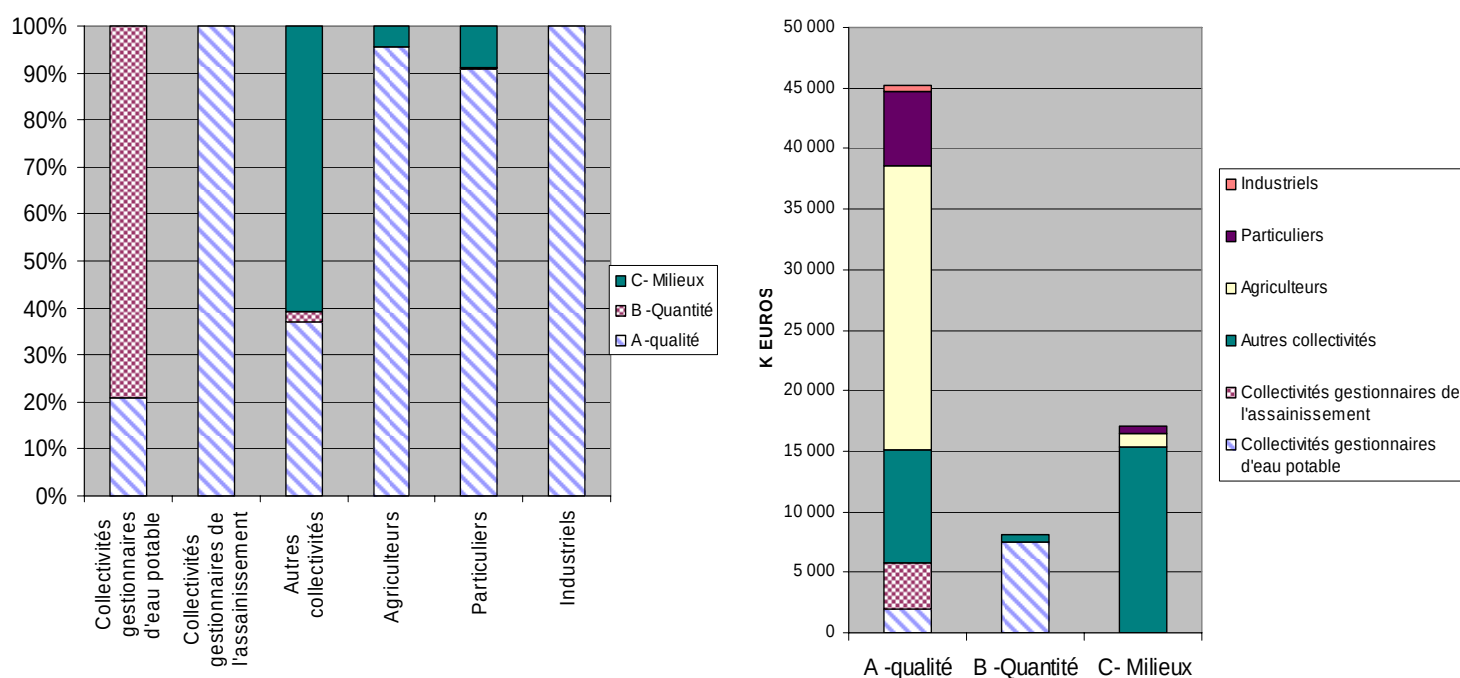
⁷ comprenant l'hypothèse de mise en place d'un programme global sur les ouvrages hydrauliques

B. Incidences du scénario « Priorités » par catégorie d'acteurs

Les dépenses supplémentaires sont majoritairement portées par :

- les **collectivités locales à hauteur de 54 %** (19% par les collectivités gestionnaires de service public d'assainissement et d'eau potable, donc reportés directement sur les usages du services) ;
- et les **agriculteurs à hauteur de 35%.**

La répartition des coûts (présentée dans les graphiques ci-dessous hors subventions) et des contraintes varie selon l'orientation.



Financièrement, par des contraintes supplémentaires ou des bénéfices directs ou indirects, l'ensemble des acteurs du territoire est touché par les orientations du scénario « Priorités » du SAGE. Ce chapitre récapitule les incidences générées par catégorie d'acteurs et met en perspective les coûts nets hors subvention sur la base des politiques 2010 d'accompagnement financier des projets (IX^{ème} programme de l'Agence de l'Eau, politique EAU'bjectif du Conseil régional de Basse Normandie, politique des Conseils généraux notamment).

a. Action publique

Orientation A

➤ **Eaux usées domestiques**

Les eaux usées domestiques contribuent aux flux de pollution organique et bactériologique qui :

- affectent la capacité auto épuratoire du cours de l'Orne (flux de phosphore, matières organiques) et contrarient l'atteinte du bon état de certaines masses d'eau,
- exposent potentiellement certains usages à des risques sanitaires (enrichissement trophique et prolifération végétale dans les eaux ralenties du cours de l'Orne et dans le plan d'eau du Traspy, eau potable dans la retenue de la Visance) et interdisent la pratique de la baignade.

Les communes et intercommunalités en charge des services publics d'assainissement collectif et du contrôle de l'assainissement autonome mettent en œuvre les principales actions :

- d'amélioration de la collecte et du transfert des eaux usées par temps sec et par temps de pluie (branchements défectueux, bassins tampons, réseaux vétustes),
- la prise en compte des effets cumulés des flux de phosphore vers les masses d'eau déclassées et les secteurs ralentis pour adapter le rendement des stations,
- la régularité du contrôle des branchements et des diagnostics de réseaux et la définition de règles de maîtrise hydrauliques des transferts des eaux usées,
- l'incitation à la mise en conformité des points noirs de l'assainissement autonome.

La totalité du territoire du SAGE est concernée par des mesures de non dégradation. Les mesures d'amélioration des dispositifs d'assainissement existants sont à mieux localiser ; la multitude de petites stations du **bassin de la Rouvre** et le flux identifié à son exutoire poussent à en faire un secteur prioritaire pour le phosphore. La priorité à la maîtrise des flux bactériologique est donnée aux collectivités ayant une influence sur le **cours principal de l'Orne**. Sur le bassin du Traspy et le bassin d'alimentation du point de captage de la Visance, les mesures prioritaires relèvent de la maîtrise des flux de phosphore agricole compte tenu de la faible urbanisation actuelle des bassins d'alimentation. D'une manière générale, la stratégie de maîtrise du phosphore doit être confortée par l'**identification de la part des apports diffus**, la maîtrise des phénomènes d'érosion pouvant être bien plus significative que les apports ponctuels de l'assainissement.

Collectivités	Coût suppl. en M € à 2016	+ Coût suppl. en M € à 2027
Assainissement des eaux usées (traitement, collecte, sur domaine public)	3.7	9.3
Subvention déduite (60%)	1.48	3.72

Les coûts sont reportés intégralement sur les usagers des différents services publics d'assainissement par le biais de la redevance pour service rendu (voir paragraphe e : Particuliers). Les travaux de restauration de l'assainissement autonome peuvent être portés par les collectivités dans le cadre d'opérations globales de mise en conformité reconnues d'intérêt général. Des subventions peuvent alors être envisagées pour ces travaux (Agence de l'eau, Conseil généraux de l'Orne et du Calvados, sous conditions techniques).

➤ Gestion des eaux pluviales

Les communautés de communes comprenant les principales villes du territoire s'engagent dans la réalisation de schémas directeurs d'assainissement en eau pluviale : communauté de communes de la Suisse Normande (Thury Harcourt), Communauté de communes du Pays de Condé et de la Druance, Communauté d'agglomération du pays de Flers (en cours d'élaboration de son schéma directeur).

Les zonages d'assainissement extraits de schémas directeurs, devront être ensuite intégrés dans les plans locaux d'urbanisme. Dans l'attente de la réalisation des schémas directeurs d'assainissement des eaux pluviales, toutes communes disposant ou en en cours d'élaboration d'un Plan Local d'urbanisme doit réaliser le zonage eau pluviale (déjà réglementaire) et l'intégrer dans son PLU.

Les collectivités s'investissent également (de préférence à une échelle intercommunale) dans les travaux d'amélioration de l'assainissement des eaux pluviales, l'adoption d'aménagement alternatifs de rétentions d'eaux pluviales dans le cadre des nouveaux projets d'aménagement...etc.

Collectivités	Coût en M € à 2016	Coût en M € à 2027
Gestion des eaux pluviales	5,3 dont 4,5 travaux	15,7 dont 13,8 de travaux
Subvention déduite (70% ?)	?	?

➤ Programmes de sous bassins versants

Sur les zones définies sensibles à l'érosion-ruissellement ⁸, les communes se regroupent afin de constituer une compétence érosion ruissellement à l'échelle de sous bassins versants.

Sur ces sous bassins versants, elles élaborent et mettent en œuvre de programmes d'actions de préservation- restauration des haies fonctionnelles, de restauration de réseaux de fossés et talus, de ré-organisation du parcellaire, de gestion des eaux pluviales.

Elles envisageront au cas par cas l'utilisation dans un programme cohérent à l'échelle de bassin versant des outils de réaménagement de l'espace du type : échanges amiables entre propriétaires, procédures d'aménagement foncier pour raison environnementale, déclarations d'intérêt général. Il faudra pour cela bénéficier de retour d'expériences hors territoire.

⁸ pour des questions de qualité ou des problématiques de coulées de boues dans la première vie du SAGE et approuvées par la CLE,

Collectivités	Coût en M € à 2016	Coût en M € à 2027
Programmes bassins-versants	2,2	3,7
Subvention déduite (70%)	0,6	1,1

➤ **Préservation des haies fonctionnelles**

Les collectivités s'investissent dans la préservation voire la restauration du maillage bocager. Pour cela, un inventaire des haies fonctionnelles⁹ sera réalisé, de préférence à une échelle intercommunale. La structure porteuse du SAGE apportera un appui technique pour la réalisation de cet inventaire.

Les collectivités intégreront cet inventaire dans les porter-à-connaissance des documents d'urbanisme communaux, pour y développer des préconisations particulières de non dégradation de ces haies. Dans l'attente de la réalisation de cet inventaire à une échelle intercommunale, les communes en cours de réalisation/ révision de leur document d'urbanisme réaliseront elles-mêmes cet inventaire pour l'intégrer dans leur document d'urbanisme.

Collectivités	Coût en M € à 2016	Coût en M € à 2027
➤ Préservation des haies fonctionnelles	0,2	0,4
Subvention déduite (70%)	0,06	0,12

➤ **Soutien à la filière bois -énergie**

Aujourd'hui, 3 communautés de communes du territoire adhèrent à la coopérative « Bois Bocage Énergie » basées à Athis de l'Orne : celle du Bocage athisien, celle de la Visance et Noireau, ainsi que celle du Val d'Orne. D'autres collectivités, comme la commune de Thury Harcourt, achètent directement des copeaux de bois à la société « Biocombustible ».

Dans le scénario priorité, les collectivités s'investissent encore plus dans le soutien de la filière bois énergie.

Collectivités	Coût en M € à 2016	Coût en M € à 2027
➤ Soutien à la filière bois - énergie	0,04	0,03

➤ **Soutien au développement de filières agricoles**

De façon innovante, les collectivités gestionnaires ou non de l'eau potable lancent des nouvelles démarches de soutien développement de filières agricoles et développent les liens entre agriculteurs et collectivités.

⁹ c'est-à-dire ayant un rôle dans la gestion de l'eau.

➤ Réduction des produits phytosanitaires

Les collectivités et les gestionnaires d'infrastructures s'investissent dans la démarche de charte d'entretien des espaces publics, afin de réduire le rejet de produits phytosanitaires, en particulier sur les secteurs prioritaires (Bassins versants et bassins d'alimentation de captages déclassé par les teneurs en phytosanitaires).

Plus que dans le changement de leurs pratiques de traitement, les collectivités et les gestionnaires d'infrastructures pensent leurs nouveaux aménagements de manière à limiter la nécessité de traitement par les phytosanitaires.

Le coût de ce changement de pratiques n'a pas été évalué, car soumis à débat : pour certains, l'adhésion à la charte d'entretien des espaces publics n'induit pas de surcoût sur du long terme, mais simplement un changement d'habitude, une nouvelle façon d'envisager la gestion des espaces publics ; pour d'autres, il s'agit au contraire d'un réel investissement financier.

➤ Améliorer la qualité sanitaire du cours de l'Orne et du Traspy

La Communauté de Communes de la Suisse Normande établit dans les 3 1^{ères} années de mise en oeuvre le profil de vulnérabilité sanitaire des zones d'usages ludique dans l'Orne. Elle améliore le suivi sanitaire des eaux en période estivale (non chiffré) et définit un programme d'actions pour réduire la charge bactérienne de l'eau et un plan de prévention à l'exposition de la leptospirose.

Collectivités	Coût suppl. en M € à 2016	+ Coût suppl. en M € à 2027
Gestion des plans d'eau : étude uniquement	0.75	?
Subvention déduite (70%)	0.23	?

Ces mesures sont financées par le budget général de la Communauté de Communes.

Orientation C

➤ Gestion des rivières

Les communautés de communes, les syndicats de rivières et les Conseils généraux en sont les acteurs principaux. Les actions contractuelles de la Rouvre et du Noireau ornais sont poursuivies, confortées et complétées par des actions supplémentaires de renaturation des fonds. D'autres sont à créer en priorité :

- sur la **Druance** (Condé Intercom) pour porter la restauration et agir sur les plans d'eau et la continuité
- sur le **cours de l'Orne** (CDC de la Suisse Normande) pour porter un programme d'intervention sur les ouvrages hydrauliques (taux d'étagement, continuité) concilié avec les usages nautiques et pour améliorer l'accès et le partage de la rivière

Les communes de Pont d'Ouilly, Cahan, Pont-Erembourg et Condé-sur-Noireau ou leur intercommunalité peuvent se substituer aux propriétaires des 5 ouvrages hydrauliques qui

nécessitent des interventions pour améliorer globalement la continuité écologique et les écoulements du **Noireau aval**.

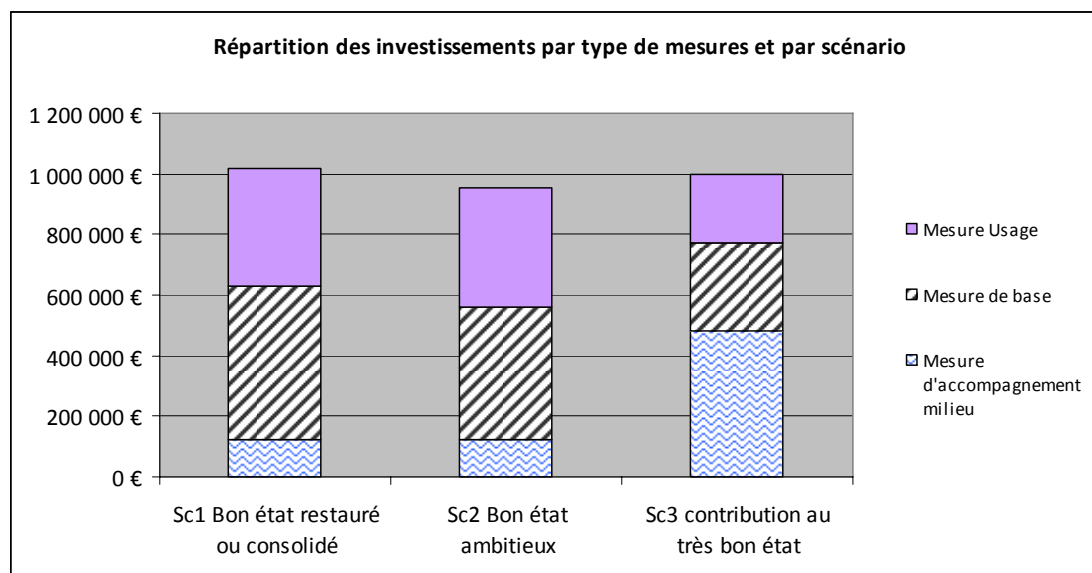
Les interventions dans le cadre du scénario « Cible » nécessitent dans un second temps de structurer une maîtrise d'ouvrage de bassin sur l'ensemble du Noireau et de la Baize, notamment pour améliorer la continuité écologique du chevelu.

La majeure partie des actions se heurte à des freins sociologiques importants. Le retour d'expérience et les références en matière de renaturation sur l'efficacité des types d'aménagement sont peu nombreux sur le territoire du SAGE Orne moyenne. La bonne mise en œuvre des actions repose sur leur coordination, la concertation et l'accompagnement des riverains, et la **force du portage politique des maîtrises d'ouvrage**. Ces programmes doivent être engagés dès la 1^{ère} année de mise en œuvre du SAGE.

Collectivités	Coût suppl. en M € à 2016	+ Coût suppl. en M € à 2027
Rest./gestion des milieux	8.9	+ 2.5
Subvention déduite (80%)	1.8	+ 0.5

Remarque : le coût d'équipements des 5 microcentrales en activité est intégré à ce chiffrage, mais en est extrait et présenté au paragraphe décrivant l'incidence sur les producteurs d'hydro électricité. Le programme global d'intervention sur les ouvrages intègre des mesures qui resteraient à la charge des collectivités :

- d'accompagnement pour maintenir ou valoriser la pratique de loisirs nautiques ;
- de diversification des chenaux et de protection de berges pour accompagner la reprise de la dynamique des cours d'eau.



Selon le programme de travaux et le maître d'ouvrages, ces travaux sont financés par le budget général des communes et communautés de Communes ou d'Agglomération et leur contribution à des Syndicats, après déduction des subventions (80%).

➤ Gestion des zones humides

Les collectivités compétentes en matière de documents d'urbanisme (sur les territoires sans document d'urbanisme, les maîtres d'ouvrage de programmes de restauration des milieux aquatiques) réalisent les inventaires, délimitent les zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZHSGE) et les protègent de la construction/urbanisation. Les inventaires sont réalisés dès la 2^{nde} année de mise en œuvre du SAGE selon une méthodologie définie par la CLE (établie la 1^{ère} année) et avec l'aide technique de la structure porteuse du SAGE.

La protection complémentaire des zones humides les plus intéressantes pour la gestion de l'eau repose sur la possibilité de promouvoir des opérations d'aménagement du foncier à objectifs environnementaux (échanges, regroupement de parcelles, maîtrise du développement urbain). Les 9 opérations-pilote de restauration/réactivation des ZHSGE peuvent être portées, au moins en partie, par des communes, des intercommunalités ou des Conseils généraux (au titre de la politique des espaces naturels sensibles par exemple sur les ZHSGE ayant un intérêt patrimonial).

Collectivités	Coût suppl. en M € à 2016	+ Coût suppl. en M € à 2027
Gestion des zones humides	6.9	8.4
Subvention déduite (70%)	2	2.5

Ces mesures peuvent donc être financées par le budget général des communes et communautés de Communes ou d'Agglomération, leur contribution à des Syndicats et la taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles. Le SAGE incitera à l'exonération d'une partie de la taxe foncière (perte compensée par l'Etat) dans certaines conditions pour les agriculteurs optant pour des modalités de gestion des zones humides compatibles avec les objectifs du SAGE.

➤ Gestion du plan d'eau du Traspy

La commune de Thury-Harcourt engage une étude sur le fonctionnement trophique de la retenue, les stocks de phosphore interne, les conditions de relargage et le suivi des flux de phosphore parvenant dans la retenue. Elle définit un programme d'actions pour réduire la charge phosphorée du plan d'eau et éviter la prolifération végétale.

Collectivités	Coût suppl. en M € à 2016	+ Coût suppl. en M € à 2027
Gestion des plans d'eau : étude uniquement	0.03	?
Subvention déduite (70%)	0.01	?

Ces mesures sont financées par le budget général de la commune.

Orientation D

➤ Lutte contre les inondations

La prévention et la protection contre les inondations de tout ordre (par débordement de cours d'eau, par ruissellement, par remontée de nappe) doit à présent être pensée de manière cohérente à l'échelle du bassin.

Dans cette logique, les **collectivités du bassin (communes et regroupement de communes)** œuvrent à la mise en place du programme d'actions et de prévention des inondations.

*Nb : L'élaboration d'une esquisse de PAPI est en cours sur les bassins de l'Orne et de la Seulles. **Dans l'attente des résultats de ce pré-programme, le travail d'élaboration de la stratégie du SAGE sur le volet inondation n'a donc pas été développé en détail.***

Ce pré-programme précisera l'ensemble des actions, travaux, programmes d'animation en lien avec les inondations, chiffrés, et mis en perspective avec les maîtres d'ouvrages compétents :

- **Le ralentissement du débit à l'amont**
- **L'information du public** pour développer la conscience du risque
- **La concertation avec les riverains** des zones inondables
- **La réhabilitation des zones d'expansion de crues** en amont pour retarder l'écoulement de l'eau
- **La réduction de vulnérabilité** des personnes et des biens dans les zones inondables.

b. Collectivités gestionnaires de l'alimentation en eau potable

➤ Amélioration de la qualité de l'eau potable

Les syndicats de production d'eau potable s'investissent dans la mise en place de programmes d'actions de préservation –restauration de la qualité de l'eau sur les bassins d'alimentation de captages prioritaires.

Pour les bassins d'alimentation des prises d'eau de surface, le syndicat du Houlme s'est déjà investi sur le bassin de la Rouvre pour la prise d'eau de surface du Moulin de Taillebois. L'action doit être renforcée. L'agglomération de Flers doit le faire sur le Noireau en amont de la Prise d'eau de la Rouillerie, et sur la Visance pour la réouverture de la prise d'eau du barrage de Landisacq. La difficulté réside dans le fait que l'agglomération de Flers n'est pas située sur les territoires de ces 2 bassins d'alimentation.

Pour les bassins d'alimentation des prises d'eaux souterraines, 11 captages sont prioritaires, sur 8 bassins d'alimentation des captages. Seul celui de Saint Pierre du Regard est « Grenellisé ». La commune de Saint Pierre du Regard doit donc lancer un programme d'action sur son BAC en priorité, les autres organismes producteurs doivent également initier la démarche.

Collectivités	Coût en M € à 2016	Coût en M € à 2027
Programmes qualité eau BAC	2	2,1
Subvention déduite (70%)	0.6	0,63

Les coûts sont reportés intégralement sur les usagers du service public d'eau potable.
Les interventions bénéficient de subvention (Agence de l'Eau, Conseil Régional de Basse Normandie, Conseil généraux de l'Orne et du Calvados).

➤ **Mise en œuvre des schémas départementaux d'alimentation en eau potable**

Les organismes de production et distribution d'eau potable appliquent les schémas départementaux d'alimentation en eau potable.

Dans le cadre de l'accès à de nouvelles ressources du territoire, ils s'engagent à :

- approfondir la réflexion sur l'impact des prélèvements hors-territoires du SAGE ;
- Ne pas rechercher de nouvelles ressources pour palier aux problématiques qualitatives, sauf conditions d'urgence à définir ;
- Approfondir l'étude d'impact des prélèvements sur les milieux aquatiques.

Pour la rénovation des systèmes d'exploitation et distribution, les organismes de production et distribution d'eau potable :

- renforcent la surveillance de l'état des forages et des captages et si besoin engagent des travaux de réhabilitation, en intégrant des conditions particulières de suivi des ouvrages dans les contrats de délégation de service d'exploitation de la ressource (production) ;
- renforcent les travaux de réhabilitation des réseaux de distribution, en se fixant des objectifs à atteindre en indice linéaire de perte¹⁰.

Ils s'organisent en grandes régions, afin de permettre une meilleure sécurisation de la ressource, et mutualisation des moyens et des dépenses.

Collectivités Gestionnaires de l'eau potable	Coût en M € à 2016	Coût en M € à 2027
Appliquer les schémas départementaux d'alimentation en eau potable et leur donner un cadre	7,2	6
Subvention déduite (60% ?)	?	?

Les coûts sont reportés intégralement sur les usagers du service public d'eau potable.
Les interventions bénéficient de subvention (Agence de l'Eau, Conseil Régional de Basse Normandie, Conseil généraux de l'Orne et du Calvados).

¹⁰ Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte (Unité : m3 / km / jour)

➤ **Anticipation de la cohérence entre développement et disponibilité de la ressource**

Les organismes de production et distribution d'eau potable renforcent l'information sur les volumes prélevés et potentiellement disponibles aux collectivités connectées à leur réseau. Cela nécessitera la mise en place de **schémas d'alimentation en eau potable à l'échelle des grandes régions ou grands secteurs** planifiés par les schémas départementaux.

Ils suivent également l'élaboration des documents d'urbanisme, et appuient les collectivités dans la rédaction de l'argumentaire aux documents d'urbanisme qu'elles doivent faire justifiant de la cohérence entre disponibilité de la ressource et projet de développement.

Collectivités Gestionnaires de l'eau potable	Coût en M € à 2016	Coût en M € à 2027
Gestion des eaux pluviales	0,3	0,43
Subvention déduite (50%)	0,15	0,21



Planification : les contraintes d'urbanisation à venir

Les collectivités planifient leur développement dans un objectif de non dégradation de la ressource et des milieux aquatiques. Celles en charge des documents d'urbanisme doivent notamment :

- argumenter de la cohérence entre disponibilité de la ressource, capacité d'épuration des rejets générés et projet de développement dans un argumentaire annexe ; un argumentaire type sera validé par la CLE ;
- réaliser des **inventaires des éléments « fixes » du paysage** (haies fonctionnelles, mares et réseaux de fossés, végétation rivulaire qui stabilise les berges et favorise l'épuration, zones humides) afin de les préserver par des interdictions de destruction ou des préconisations particulières de destruction/reconstruction ; les inventaires pourront être faits à une échelle intercommunale, pour ensuite faire partie des porter-à-connaissance à intégrer aux dossiers d'élaboration des documents d'urbanisme communaux ;
- intégrer le **zonage des eaux pluviales** ; permettant ainsi de choisir les nouvelles surfaces à imperméabiliser dans un réel souci de gestion des eaux pluviales pour la qualité, mais aussi de limitation des inondations ;
- protéger **l'espace de mobilité, les berges et les fonds** des cours d'eau de l'imperméabilisation, faire figurer la largeur minimale de bandes riveraines à conserver végétalisées (le SAGE indique une largeur de 2 mètres idéales) ;
- déterminer les terrains sur lesquels créer, étendre ou protéger des **Zones Humides Stratégiques pour la Gestion de l'Eau** qui n'ont pas vocation à être ouverte à l'urbanisation ou à l'aménagement de camping, aires de stationnement etc. : les équipements même légers de ces zones y sont précisés ;
- protéger et faire figurer les **zones d'expansion de crues** (inondation, fonctionnalité des milieux) dans les cartographies réglementaires des documents d'urbanisme et en y apportant des préconisations particulières notamment contre le remblai. Aucune nouvelle zone constructible n'y sera définie. Sur les zones déjà constructibles en zone inondable, des préconisations particulières seront inscrites pour assurer la transparence hydraulique des nouvelles constructions, ou des opérations de réhabilitation.



Aménageurs publics ou privés : les contraintes à venir sur les projets du territoire

Tout aménageur doit approfondir la conception de son projet sur le territoire du SAGE dans un objectif de non dégradation de la ressource et des milieux aquatiques.

Aussi, il doit veiller :

- au bon **respect des préconisations énoncées par la Loi sur l'eau et le SDAGE** ;
- à limiter les connexions directes entre fossés et cours d'eau
- à **favoriser la rétention et l'infiltration à la parcelle** des eaux de pluie, de manière adaptée au substrat ;
- à préférer **l'utilisation des techniques limitant le ruissellement** dans l'aménagement de nouvelles zones urbanisées et dans les projets de réaménagement plutôt que la réalisation de bassins de rétention classiques ;
- à privilégier l'usage de **techniques douces et non artificialisantes** dans la gestion ou les interventions sur les milieux aquatiques ;
- à proscrire l'intégration d'espèces invasives végétales ou animales dans les milieux.

Il supporte des contraintes supplémentaires de mise en œuvre liées :

- aux **prescriptions spéciales inscrites aux Plans Locaux d'urbanisme** : gestion des eaux pluviales et usées, imperméabilisation, destruction d'éléments fixe du paysage, d'espace boisé etc. (voir encart) ;
- à l'instruction du projet par les services de l'Etat lorsque celui-ci est soumis à la nomenclature Loi sur l'Eau parce qu'il génère un impact sur la ressource ou les milieux (prélèvement, rejets, imperméabilisation des rivières, assèchement des zones humides, dégradation des frayères, etc.). Le SAGE **renforce la vigilance dans l'instruction réglementaire des projets** sur certains territoires et pour certaines interventions en précisant des conditions à respecter pour que les projets soient autorisés. Il en interdit certains (destruction des ZHSGE délimitées, création ou extension de plans d'eau connectés au cours d'eau) sur des secteurs précis eu égard l'effet cumulé du projet, contraire à l'atteinte des objectifs du SAGE.

Les projets perturbants peuvent dans certaines conditions être autorisés (notamment au nom de l'intérêt général et de la sécurité publique) moyennant des **mesures compensatoires** définies par le SAGE ou par le SDAGE quand le SAGE ne les définit pas.

c. Activité agricole

Orientation A

➤ **Evolution des pratiques agricoles vers une réduction de l'apport d'intrants et de leur transfert jusqu'à l'eau**

En particulier sur les secteurs prioritaires (Zones Prioritaires pour la Protection des Nitrates , Bassins d'Alimentation des Captages prioritaires, et zones sensibles d'érosion ruissellement définies dans la 1^{ère} vie du SAGE) les **agriculteurs** font évoluer leur pratiques agricoles vers une réduction de l'apport d'intrants et de leur transfert jusqu'à l'eau , par notamment :

- la gestion et maîtrise de la fertilisation
- la limitation de l'utilisation des pesticides ;
- les pratiques culturales : choix de variété et d'espèce nécessitant moins d'apports ;
- la couverture du sol : les Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrate (CIPAN), bandes et parcelles enherbées ;
- le choix d'un sens de labour limitant le ruissellement.

Pour cela, ils bénéficient d'un appui technique coordonné entre tous les organismes de conseil agricole en un message commun et argumenté sur la problématique localisée de l'eau. Cet appui leur apportera une aide :

- pour comprendre et mettre en application la réglementation existante ;
- pour obtenir un **diagnostic et conseils spécialisés** de manière la plus adaptée au territoire et à l'exploitation agricole.

Le réseau d'expériences pilotes est également conforté sur le territoire.

Agriculteurs	Coût en M € à 2016	Coût en M € à 2027
Diagnostic et conseil et expériences pilotes	0,5	0,5
Subvention déduite (80%)	0,1	0,1

Ils bénéficient pour compenser les surcoûts liés au changement de pratiques, d'incitations financières sous la forme de mesures agro environnementales, et des efforts fournis par les collectivités dans le développement de nouvelles démarches de soutien au développement de filières agricoles et de liens entre agriculteurs et collectivités.

Agriculteurs	Coût en M € à 2016	Coût en M € à 2027
Indemnisation	19,8	28

➤ Préservation /restauration des haies fonctionnelles

Sur tout le territoire, et en particulier sur les zones reconnues sensibles à l'érosion ruissellement, les **agriculteurs** sont incités à s'engager dans des programmes de préservation restauration des haies. En parallèle, une rentabilité est garantie au travers de compensations financières adaptées auprès des agriculteurs, et de l'aide au développement de la filière bois énergie.

Agriculteurs	Coût en M € à 2016	Coût en M € à 2027
Indemnisation	3,1	3

➤ Prévention du ruissellement dans l'aménagement

Les **agriculteurs** s'inscrivent dans les programmes d'aménagement à l'échelle de sous bassin versants que les collectivités pourront initier sur les zones les plus sensibles à l'érosion ruissellement. Selon les outils utilisés, les agriculteurs peuvent perdre un degré de liberté individuelle au profit de l'aménagement général du bassin versant. L'évolution est difficile à conduire car elle se heurte à la propriété privée, à l'intérêt individuel de rentabilité et de facilité d'exploitation des parcelles (grandes parcelles, choix des entrées de champs, sens du labour) à l'intérêt collectif de gestion du ruissellement à l'échelle du bassin versant.

Orientation C

La profession agricole supporte , sur les secteurs prioritaires de l'orientation, des contraintes dans l'**exploitation des terres en bordure de cours d'eau**. Si des collectivités se substitue à leur obligation d'entretien des berges et de leur ripisylve pour favoriser la gestion globale, les agriculteurs sont incités à opter pour une **exploitation des parcelles riveraines compatibles avec l'atteinte des objectifs du scénario** (bandes enherbées, modalités d'usage des produits phytosanitaires, etc.).

Les caractéristiques de certaines parcelles évoluent suite aux travaux de renaturation des fonds chenalés et/ou recalibrés et à l'abaissement ou à l'effacement d'ouvrage hydraulique. Les cours d'eau reprennent leur dynamique. Aussi les exploitants sont **associés en amont à la réflexion sur les incidences des travaux et les mesures d'accompagnement envisageables** les moins pénalisantes et les mieux adaptées à l'activité. Le poids des contraintes imposés peut conduire à étudier des échanges de foncier.

Le rôle des agriculteurs dans la gestion et la préservation des zones humides est prépondérant, il doit être appréhendé de manière cohérente avec les modes de production et d'évolution des systèmes sur Zones Humides Stratégiques pour la Gestion de l'Eau qui seront délimitées. La qualité du **partenariat avec les collectivités locales gestionnaires d'eau potable et/ou des documents d'urbanisme** constitue un enjeu majeur. Plusieurs stratégies devront être élaborées en concertation, selon l'état et l'usage des espaces d'une part et leur intérêt. La profession agricole est un interlocuteur important dans la structuration de ces stratégies de protection, de gestion et de restauration. Le scénario « Priorités » prévoit

d'étudier les modes de contractualisation possible d'une mesure agri environnementale territorialisée « Zone humides » et/ou l'attribution des Indemnités Spéciales Zones humides pour favoriser la gestion pérenne des zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau. Il incitera les agriculteurs à remplir les conditions de gestion permettant l'exonération d'une partie de la taxe foncière (Loi sur le développement des territoires ruraux).

Le tableau ci-dessous repose sur l'hypothèse suivante : le montant d'indemnisation est équivalent au coût pour la profession.

Agriculteurs	« Coût » suppl. en M € à 2016	+ « Coût » suppl. en M € à 2027
Indemnisation	0.96	0.51

d. Activités industrielles et artisanales

Elles sont concernées par les objectifs de réduction du phosphore et sont parties prenantes dans la réduction des flux de micropolluants.

➤ **Suivi :**

Le suivi de incidence des artisans en terme de rejets pour l'instant quasi inexistant sera renforcé.

➤ **Assainissement des eaux**

La stratégie du scénario « Priorités » prévoit d'appliquer si besoins des **mesures supplémentaires pour réduire les flux de phosphore** dans les domaines d'activités les plus producteurs comme l'agro alimentaire : réduire le phosphore à la source, adapter les process industriels et/ou améliorer les pré traitements des matières phosphorées avant rejet au réseau collectif. L'ensemble des masses d'eau étant globalement sensibles aux flux de phosphore (objectifs dce) et le cours de l'Orne l'étant plus particulièrement vis-à-vis de l'eutrophisation, les contraintes pèsent non seulement sur l'existant mais aussi sur les **choix de développement industriel** du territoire du SAGE.

Les incidences économiques des mesures supplémentaires sur les industriels et les artisans n'ont pas pu être évaluées.

➤ **Cas particulier des Micropolluants**

Les **industriels** devront finaliser l'ensemble de la mise aux normes des systèmes de traitement et/ou de pré traitements des micropolluants avant rejet au réseau collectif et/ou au milieu naturel.

Dans l'attente des résultats de l'amélioration de la connaissance des flux de substances polluantes et substances dangereuses polluantes, l'ensemble des masses d'eau étant globalement sensibles aux flux de micropolluants (objectifs DCE), les contraintes pèsent non

seulement sur l'existant mais aussi sur les choix de développement industriel du territoire du SAGE.

Industriels	Coût en M € à 2016	Coût en M € à 2027
Gestion des eaux pluviales	0,5	0,5
Subvention déduite (70%)	0.15	0.15

Chiffrage : les mises aux normes de la plupart des industries sont en cours, quelques points noirs persistent sur le territoire. Le coût engendré par le scénario priorité sur les industriels semble moindre : beaucoup des coûts sont déjà supportés par le tendanciel.

e. Producteurs d'hydroélectricité

La mise en conformité des équipements (passe à poissons, rampes à anguilles, dispositifs pour améliorer la dévalaison des anguilles¹¹) et des modalités de gestion des ouvrages et des débits (continuité écologique¹²) contraignent financièrement la production (coûts d'aménagements de dispositifs de franchissement, des turbines) et de capacité de production dans le temps (périodes de chômage saisonnier).

Les coûts d'investissement (378 000 € sur la masse d'eau HR 306¹³) et le manque à gagner sont réglementairement incontournables (scénario tendanciel 2015). Ils seront d'autant plus difficiles à assumer par centrales les plus modestes (moins de 10 MW).

Le contexte lié à la prochaine évolution des conditions d'achat de l'énergie par EDF et l'ouverture du marché interroge sur la taille critique des structures qui seront en 2012 capable d'assumer économiquement la variabilité du marché et de supporter les travaux de mise en conformité environnementale voire d'optimisation de leur production dans les conditions fixées par le SAGE. Il faut envisager que, d'un point de vue purement tendanciel, les plus petits opérateurs se détournent du secteur d'activité et ferment leurs installations. Les alternatives techniques du scénario « Priorités » demande des actions complémentaires. Elles envisagent selon l'ambition de l'alternative technique :

- une gestion des vannages plus contraignante pour améliorer les conditions de vie aquatique à l'étiage et limiter l'eutrophisation (période de chômage à l'usine de Brieux, du Hom, du Bateau, de la Fouillerie, choix du chômage à vide, etc.) ;
- l'abandon des sites économiquement les plus vulnérables au regard des coûts de mise en conformité environnementale (Le Bateau, la Fouillerie, Brieux).

Remarque : cette décision ne relève pas directement du SAGE. Cette hypothèse a été envisagée dans l'objectif d'étudier différents scénarios.

¹² Saint Philbert, Le Hom, Le Bateau, la Fouillerie, La Courbe l'Emaillerie et Brieux

¹³ Brieux la Courbe, le Hom, Emaillerie, Enfernay

Le tableau ci-dessous précise les coûts des aménagements des ouvrages qui pourraient être supportées par les producteurs (hors effacement). Rappelons que ces coûts sont intégrés au chapitre 1) Action publique, qui repose sur l'hypothèse que les collectivités locales portent le programme globale d'intervention sur les ouvrages et de reconquête d'écoulement plus dynamiques (équipements, effacement, mesures d'accompagnement pour la récupération des milieux aquatiques et pour la pratique des loisirs nautiques).

Producteurs	Sc1 - Bon état restauré et consolidé	Sc2 - Bon état ambitieux	Sc3 - Contribution au très bon état
Intervention sur les ouvrages (hors effacement)	0.5 M €	0.42 M €	0.21 M €
Subvention	Non	A préciser	A préciser

Les travaux du scénario 1 ne font a priori pas l'objet de subventions car ils relèvent globalement d'une obligation de mise en conformité réglementaire. Une partie des actions du scénario 2 pourraient éventuellement être aidées dans la mesure où les actions sont plus ambitieuses pour les milieux. Les incidences économiques des contraintes de gestion n'ont pas pu être évaluées.

f. Particuliers

➤ Assainissement des eaux usées domestiques

Les usagers des services publics d'assainissement collectif et non collectif sont les financeurs des actions supplémentaires rappelées dans le *paragraphe Action publique*. Ils s'acquittent de la redevance pour services rendus. Ils portent la contrainte financière directe de :

- la **réhabilitation des mauvais branchements** pour améliorer la collecte des eaux usées (bactériologie, phosphore : environ 40% de la dépense totale)
- la **mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs** impactant les cours d'eau (points noirs)

Riverains/Collectivités	Coût suppl. en M € à 2016	+ Coût suppl. en M € à 2027
Assainissement sur domaine privé	6	8.8
Subvention déduite (60%) si opération globale	2.4	3.5

➤ Eau potable et économies d'eau

Les usagers du service public d'alimentation sont les **premiers bénéficiaires mais aussi les premiers financeurs** de la politique de gestion de l'eau : ils supportent au travers de leur facture d'eau le coût de nombreuses orientations du SAGE.

Les particuliers changent leur habitude en terme de consommation d'eau potable : ils cherchent à économiser l'eau potable, en récupérant les eaux pluviales, en fermant les robinets....etc.

Un label de qualité pour les plombiers/installateurs de systèmes économes en eau, permettra aux particuliers de reconnaître les artisans engagés dans les efforts d'économie de l'eau.

➤ **Limitation de l'usage de micro-polluants.**

Les particuliers apprennent à mieux connaître les substances dangereuses qu'ils utilisent au quotidien, et leur impact sur la santé et l'environnement. Ils apprennent ainsi à mieux les utiliser, ou à remplacer leurs produits habituels par des produits alternatifs ne contenant pas de substances dangereuses.

➤ **Gestion des milieux aquatiques**

Les riverains s'inscrivent de facto dans un projet de gestion globale du cours d'eau, d'intérêt général, qu'ils doivent s'approprier malgré le fait qu'ils n'en sont plus directement acteur et décideur pour leur parcelle. Ils perdent un degré de liberté individuelle au profit de celle de la rivière. L'évolution est difficile à conduire car elle se heurte à la propriété privée, à l'approche individuelle donc ce que doit être la rive d'un cours d'eau (des rives propres et sèches ne sont pas forcément conciliables avec une rivière en bonne santé) et aux craintes légitimes face à une rivière plus vivante, qui sinue, reprend son cours donc redessine les berges. Des travaux d'aménagement de plans d'eau pour réduire leurs impacts peuvent leur être imputés s'ils ne sont pas pris en compte par la collectivité : ce sont les seuls coûts évalués.

Riverains/Collectivités	Coût suppl. en M € à 2016	+ Coût suppl. en M € à 2027
Aménagement des plans d'eau	0.6	1
Subvention déduite (80%) si opération globale	0.12	0.02

g. Pêcheurs

L'activité fédère deux types de pratiquants, ceux qui « vivent » la rivière et ceux qui « consomment » du loisir. Les premiers sont les grands bénéficiaires du SAGE quelque soit le scénario. La qualité des milieux aquatiques et la diversité des peuplements s'améliorent. L'écosystème aquatique s'équilibre et est moins vulnérable à l'étiage. Les pêcheurs « consommateurs » et l'économie privée qui se structure pour alimenter l'activité, devront évoluer vers des pratiques moins libres et mieux intégrées aux caractéristiques naturelles des milieux salmonicoles ou cyprinicoles. Les chefs de fil de ce changement sont les fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Orne et du Calvados. Pour assurer la cohérence globale du projet de SAGE pour les milieux, l'activité de

pisciculture doit aussi évoluer et s'intégrer pleinement à la logique de gestion halieutique portée par le SAGE.

Pêcheurs	Coût suppl. en M € à 2016	+ Coût suppl. en M € à 2027
Restauration de frayères	En attente	En attente
Subvention déduite (80%)		

Les incidences économiques des mesures sur l'économie du tourisme pêche et de la pisciculture n'ont pas pu être évaluées.

h. Pratique des loisirs nautiques et tourisme

Ces activités ont été identifiées comme d'intérêt général pour le territoire rural de la Suisse Normande. Le SAGE impose un cadre de vigilance pour assurer le maintien des activités actuelles ; il instaure les outils de planification de leur développement en harmonie avec la capacité des milieux aquatiques. Il mobilise les [Communautés de Communes riveraines](#) (**Suisse Normande, Pays de Falaise, de Val d'Orne et du Bocage d'Athis**) sur la maîtrise des impacts actuels et à venir sur les milieux aquatiques.

Mieux structurée et organisée grâce à l'investissement public, l'activité nautique et le tourisme sont contraints de changer leur rapport à la vallée de l'Orne, dont le fonctionnement hydro morphologique évolue, se réhabilite. Les pratiquants perdent en liberté, la descente en canoë estivale est plus encadrée, mieux balisée et réservée à une veine d'eau spécifique, qui permet de « partager l'usage de la rivière » et de le concilier avec la reconquête de l'état écologique de l'Orne. L'image touristique de la vallée est malgré tout considérablement valorisée.

Le scénario « Cible » offre des perspectives de valorisation importante au travers d'une meilleure maîtrise des risques sanitaires.

Les incidences économiques indirectes des mesures sur l'économie des loisirs nautiques n'ont pas pu être évaluées. Celle sur l'économie touristique relève principalement des investissements des collectivités.

C. Conditions d'atteinte des objectifs

a. Améliorer la connaissance et sa diffusion

Pour qu'une réelle démarche de préservation de la ressource et des milieux soit engagée sur le territoire, il est fondamental de développer la prise de conscience des pollutions et des tensions quantitatives locales. **La prise de conscience passe d'abord par la connaissance et la compréhension des problèmes.**

Constat du manque de connaissance et de communication sur la connaissance

Aujourd'hui, trop peu d'acteurs locaux ne connaît et comprend les enjeux liés à l'état de la qualité de l'eau au point de captage d'eau potable ou de la rivière les plus proches. De même, peu de collectivités en cours d'élaboration de documents d'urbanisme ne sont averties d'éventuelles tensions quantitatives sur leurs secteurs.

Ce constat est dû à plusieurs lacunes :

1. Le manque de finesse dans les méthodes de suivi : rareté des points de suivi (en particulier sur les eaux superficielles) et faible fréquence de suivi.
2. Le manque de cohérence de suivi : qui aujourd'hui est capable sans être public averti de savoir qui suit quoi et comment accéder à la connaissance ?¹⁴
3. Le manque de diffusion de cette connaissance ; la réglementation impose la communication sur certaines valeurs ; par exemple la DDASS est tenue de communiquer les résultats du contrôle sanitaire sur l'eau potable distribuée aux maires, qui doivent ensuite le porter à connaissance de leurs usagers, mais aucune obligation n'existe en terme de diffusion de la qualité des eaux prélevées brutes (sans traitement).
4. le manque de cohérence dans la diffusion de cette connaissance ; chaque organisme en charge de son suivi est responsable de la diffusion des résultats des suivis dont il est responsable, d'où une communication éclatée.
5. les efforts de diffusion manquent également de pédagogie dans l'accompagnement de la communication, la vulgarisation de cette connaissance.

Il est donc fondamental de renforcer la connaissance et l'explication des problématiques locales d'en améliorer la diffusion et la compréhension.

Utilité d'un observatoire de suivi de la ressource

1. **Centraliser l'information** de tous les réseaux de suivis existants au niveau du territoire du SAGE voir des 3 SAGE en terme de :
 - Qualité chimique des eaux souterraines
 - Qualité chimique et écologique des eaux superficielles et de l'état hydromorphologique des milieux aquatiques

¹⁴ Cf annexe 14 : Qui suit l'état de l'eau ?

- Quantité (étiage, niveau des nappes, surveillance des crues)
- Qualité des peuplements littoraux
- Et divers apports de connaissance du territoire provenant de projets localisés, notamment des documents d'urbanisme (ex : recensement des haies).

2. Renforcer le suivi :

- Etudier une répartition équilibrée des points d'analyse sur l'ensemble du bassin et mettre en place un réseau d'analyse aux points nodaux de secteurs d'actions prioritaires,
- Renforcer la connaissance sur des phénomènes nécessitant particulièrement d'être approfondis dans la première vie du SAGE :
 - Disponibilité de la ressource
 - Rejets industriels
 - Rejets d'eaux pluviales
 - Surfaces drainées et impact des eaux de drainage
 - Secteurs particulièrement sensibles à l'érosion-ruissellement
 - Zones Humides Stratégiques pour la Gestion de l'Eau.

3. De façon actualisée, **informer les citoyens et les professionnels** sur l'évolution de la qualité et de la quantité de l'eau et de milieux, cela nécessitera de réfléchir aux modes et aux nécessités de communication, par type d'information, et public concerné :

- **Publier les articles dans la presse, sur internet, dans la lettre des SAGE ;**
- **Utiliser les structures relais** réalisant de l'animation et de l'appui technique de terrain; dans tous les secteurs en lien avec la gestion de l'eau ;
- **Organiser des réunions publiques d'information et des visites de terrain avec les « groupes locaux de l'eau »** par sous bassin versant, regroupant l'ensemble des acteurs de l'eau et les particuliers.

Ces actions de diffusion de la connaissance pour la valoriser ne se feront que sous conditions de renfort significatif des moyens d'animation :

- Au niveau des structures de sous-bassin
- Au niveau de la structure porteuse du SAGE.

b. Miser sur l'aménagement voir le réaménagement des espaces urbains et ruraux

Depuis les 15 dernières années, de nombreux efforts de maîtrise des pollutions ponctuelles¹⁵ ont été faits : les résultats sont pour la plupart rapidement lisibles. De nombreux efforts ont également été faits pour maîtriser les pollutions « diffuses¹⁶ » : les résultats sont beaucoup plus difficiles à déceler, les efforts doivent donc se poursuivre.

Le scénario priorité s'appuie sur la restauration des capacités épuratoires du milieu qui ont depuis quelques décennies été profondément déstructurées : destruction des réseaux de

¹⁵ **Pollutions ponctuelles** : rejets ponctuels (stations d'épurations, Installations Classées Pour la Protection de l'Environnement, exutoires de réseau d'eau pluviale)

¹⁶ **Pollutions diffuses** : toutes les pollutions provoquées par le ruissellement vers les eaux superficielles ou l'infiltration vers les eaux souterraines.

haies-talus- fossés, des zones tampons, assainissement des terres, imperméabilisation des sols, dégradation des zones humides, mitage de l'espace agricole par l'urbanisation...

La **Commission Locale de l'Eau a une véritable marge de manœuvre en matière de gestion de l'espace et doit s'en saisir**. Les collectivités doivent désormais prendre conscience de la nécessité d'agir par l'aménagement de l'espace, le maintien d'éléments fixes du paysage et l'occupation du sol pour la préservation et la reconquête de la ressource.

La gestion de l'eau, tant dans sa disponibilité que dans les objectifs de qualité doit par l'intermédiaire du SAGE faire partie intégrante des politiques d'aménagement du territoire.

En cohérence avec la nouvelle réglementation, la CLE doit chercher à favoriser les démarches à l'échelle de territoires cohérents ciblés, dans les zones sensibles, plutôt qu'un ensemble d'actions ponctuelles. **L'échelle intercommunale et de sous-bassins est à favoriser.**

Au travers des documents d'urbanisme

Par la relation de **mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec les orientations du SAGE**, la CLE peut lancer une réelle dynamique de préservation du maillage bocager, des petits ruisseaux, de limitation de l'imperméabilisation du sol, de préservation des zones humides stratégiques une fois inventoriées. L'effet levier des documents d'urbanisme est d'autant plus important qu'aujourd'hui près du **tiers des communes¹⁷** du territoire est en révision ou élaboration de documents d'urbanisme.

En dehors de l'alimentation en eau potable et des capacités en assainissement, la réglementation existante n'apporte pas de contraintes strictes aux collectivités dans l'intégration des problématiques de gestion de l'eau dans les documents d'urbanisme.

Prenons l'exemple du « zonage d'assainissement des eaux pluviales ». Cet outil de planification permet d'imposer des principes de gestion des eaux pluviales lorsqu'une nouvelle surface imperméabilisée est créée. Il consiste à définir de manière adaptée au substrat :

- Des zones où l'imperméabilisation doit être limitée ;
- Des axes d'écoulement préférentiels (talwegs, fossés) à ne pas dégrader ;
- Des zones où l'infiltration est possible (selon le substrat), et d'autres où elle n'est pas recommandée.

Le code l'Urbanisme précise que « les Plans Locaux d'Urbanisme peuvent intégrer » les zonages d'assainissement des eaux pluviales : cela n'impose aucune sanction, aucun délai, aucune définition précise de ce que doit contenir ce zonage.

De même les collectivités peuvent au travers de leur document d'urbanisme mener une réelle politique de préservation/restauration du maillage bocager sur leur territoire.

La CLE peut soit simplement « inciter » les collectivités à opter pour certaines orientations dans leurs documents d'urbanisme soit les y « obliger » à minima sur des secteurs prioritaires.

¹⁷ Cf annexe15 : carte d'avancement des documents d'urbanisme



Il faudra prendre **garde à ce que ces orientations ne submergent pas les petites communes rurales de trop lourdes contraintes** dans leur procédure d'élaboration des documents d'urbanisme. Il faudra que la structure porteuse soit en mesure d'apporter un **appui technique performant auprès des collectivités**, par exemple pour réaliser l'inventaire des haies que l'on qualifie de « fonctionnelles ».

Au travers des outils d'aménagement disponibles

Les procédures d'aménagement foncier ont historiquement été utilisées pour moderniser les exploitations agricoles (regroupement/ agrandissement des parcelles) dans le cadre des remembrements ruraux. Certaines procédures mal encadrées ont contribué à dégrader les éléments notoires du paysage utiles à la gestion de l'eau, tels que le maillage bocager. Réalisées à la demande de l'une au moins des communes intéressées, les procédures sont conduites par des commissions communales, intercommunales ou départementales d'aménagement foncier, maintenant sous la responsabilité du département. Aujourd'hui, les seules actions d'aménagement foncier se font dans le cadre de projet d'infrastructures. Peu mobilisé, cet outil reste très intéressant pour réaménager l'espace agricole et lutter efficacement contre les phénomènes d'érosion ruissellement.

L'échange amiable est un outil difficilement utilisable. Il apparaît cependant comme une solution très intéressante pour traiter des phénomènes localisés de ruissellement, dû à une mauvaise organisation du parcellaire : parcelles parallèles à la pente, entrée de champ en bas de pente...etc

L'outil « Déclaration d'intérêt général » est une procédure instituée par la loi sur l'eau de 1992, qui **permet à un maître d'ouvrage public** d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère **d'intérêt général ou d'urgence sur domaine privé**, visant l'aménagement et la gestion de l'eau. Mobilisé sur le territoire pour des programmes de restauration/ entretien des rivières, **c'est un outil également destiné à la prévention du ruissellement.**

Ces outils doivent être envisagés dans les actions de prévention du ruissellement à l'échelle de sous bassin versants. Il faudra pour cela bénéficier d'expériences hors territoire.

Au travers de techniques particulières d'aménagement

Les techniques d'aménagement elles-mêmes doivent évoluer : maîtrise de l'imperméabilisation, systèmes d'infiltration des eaux pluviales adaptées au substrat.

Sans la mobilisation et l'implication significative des collectivités sur ces différents leviers d'actions, il est fort probable que les objectifs du scénario « Priorités » du SAGE ne soient pas atteints en 2016.

c. Fédérer autour de la restauration des milieux aquatiques

Convaincre de l'intérêt de cet objectif

Le scénario « Priorités » place la **fonctionnalité des milieux aquatiques** au cœur de sa stratégie. Son orientation « *Préserver et restaurer l'hydromorphologie des milieux aquatiques et humides et leur biodiversité* » vise à concilier donc à **rééquilibrer qualité écologique et satisfaction des usages**. Le SAGE mise sur des milieux aquatiques suffisamment préservés pour qu'ils deviennent des atouts, appropriés comme tels par les acteurs locaux. Cette orientation est guidée par la **déclinaison territoriale des objectifs de la Directive cadre sur l'Eau**.

L'intégration de la préservation du fleuve et de ses affluents dans les réflexions d'aménagement et d'équipements poussent les collectivités, et plus largement les aménageurs, à approfondir la connaissance des incidences globales de leur projet au delà de leur limite administrative. Forte de la dimension « bassin versant », la stratégie du scénario « Priorités » constitue aussi l'opportunité de **renforcer les échanges entre acteurs et porteurs de projets** pour mettre en œuvre des projets de développement globalement plus cohérents. La Directive cadre sur l'Eau comme **le SAGE sont alors considérés comme une chance** et non comme une contrainte pour le territoire.

Cette stratégie repose sur un **portage politique pleinement assumé**. Sa mise en œuvre s'appuie sur des **collectivités « relais »** dans l'intérêt du territoire et s'effectue si besoin par subsidiarité. Le scénario reste pragmatique : le SAGE agit avec les instruments des politiques de l'eau qui existent, ceux sur lesquels il est le plus légitime (document d'urbanisme, instruction des dossiers loi sur l'eau par les services de l'Etat). Il ne révolutionne pas les outils existants mais les appuie, valorise la contractualisation des collectivités locales et des financeurs autour de programmes d'action de restauration, prioritaires et sectorisées en fonction des enjeux du territoire. Pour cela, il s'appuie sur les **contrats Agence-Région** à l'échelle de sous bassins prioritaires (à conforter sur la Rouvre et la Vère, à créer sur la Druance, le Noireau et le cours de l'Orne), qui sont les **bras armés de la politique « Milieux »** du SAGE.

Repositionner les milieux aquatiques comme bénéficiaires prioritaires de l'eau

Le scénario « Priorités » ne hiérarchise pas véritablement les usages vis-à-vis de la ressource ; mais il repositionne clairement les milieux aquatiques comme bénéficiaires prioritaires de l'eau notamment en situation d'étiage. Il traduit l'obligation de restaurer le bon état écologique des masses d'eau HR 299 B et 306 de l'Orne sur le territoire du SAGE, par l'atteinte d'un **nouvel équilibre hydrodynamique** (reconquête des écoulements, suivi et défense du respect des débits réservés, comité de gestion globale et concertée des étiages, protection des zones humides) **et physicochimique** (maîtrise des flux du phosphore) au cours principal. Ce nouvel équilibre conduit à la reconquête de faciès d'écoulement propices aux habitats piscicoles, à l'assurance d'une température et d'une oxygénation satisfaisantes pour les peuplements toute l'année, à la récupération des capacités auto épuratoires de la rivière, en bref, il permet de **sécuriser la vie aquatique**.

Ce volet du scénario « Priorités » constitue, à l'image du cours principale de l'Orne pour son bassin versant, la colonne vertébrale du projet de SAGE : en amélioration la fonctionnalité du fleuve, il concourt aussi à la **sécurisation des usages ludiques de la rivière et de la prise d'eau potable de Louvigny** sur le territoire du SAGE Orne aval-Seulles vis-à-vis des risques d'eutrophisation. Des milieux aquatiques en bon état écologique constituent au-delà des efforts à consentir pour les restaurer et les entretenir **un atout pour le territoire**.

Accompagner les changements hydro morphologiques des cours d'eau

La morphologie actuelle des milieux aquatiques résulte de la volonté d'adapter le fonctionnement naturel de la rivière à l'usage fait des parcelles riveraines (habitation, agriculture, énergie). Les riverains sont habitués à l'aspect paysager hérité de l'histoire, jouissent ou exploitent des parcelles globalement assainies. L'activité touristique de la vallée de l'Orne s'est structurée autour de sa morphologie actuelle. Les interventions pour améliorer l'hydro morphologie des cours d'eau se confrontent à des **freins sociologiques et socio économiques forts**, d'autant plus importants qu'ils impliquent des **investissements lourds sur domaine privé** (plans d'eau, renaturation des fonds, zones humides). Ces freins ne pourront être levés d'ici 2016, qu'avec :

- une **animation forte** pour expliquer et convaincre de leur intérêt général des opérations,
- des **moyens financiers complémentaires** pour financer l'ensemble des mesures de renaturation, pour maintenir voire valoriser les usages nautiques et accompagner la reprise du milieu aquatique
- le **souci permanent de la concertation**.

Concilier hydro électricité, loisirs, fréquentation touristique et milieux aquatiques sur le cours de l'Orne

C'est probablement l'un des principaux fils rouges du SAGE Orne moyenne. Techniquement et sociologiquement complexe à mettre en œuvre, il constitue **un cas d'école** en terme de conciliation, de concertation multi usages et de planification du développement du territoire.

Sa plus value est transversale. Elle contribue à répondre à presque tous les enjeux du SAGE et s'inscrit pleinement dans un objectif de modification, mais de maintien des usages du débit (microcentrales) et des niveaux d'eau (nautisme). En terme d'actions, c'est un objectif qui implique une partie de la Suisse Normande dans la maîtrise des rejets phosphorés des collectivités, des mesures de gestion des microcentrales, la réalisation d'aménagements pour la randonnée nautiques, la signalétique, l'organisation des accès à la rivière etc., autour d'un **projet à vocation environnementale et socio économique**. Ce projet nécessite que les acteurs s'approprient l'évolution morphologique de la vallée de l'Orne et de ses usages. Le scénario « Priorités » prévoit de contenir efficacement la fréquentation et les usages touristiques et ludiques du fleuve, au regard du potentiel des milieux aquatiques et d'un niveau de pression acceptable pour leur état écologique. Aussi, le succès de ce projet repose sur :

- une **vigilance technique et un suivi régulier des opérations** : les interventions sont coûteuses, certaines sont irréversibles. Les incidences de chaque aménagement d'ouvrage sont à étudier systématiquement à l'échelle du cours de l'Orne ;
- un **pilotage global** de la concertation et de la mise en œuvre d'un programme d'actions ;
- un **accompagnement constant des acteurs** autour d'un projet qui doit être avant tout celui du territoire.

 Instaurer un partenariat fort avec les acteurs locaux

Le SAGE comme coordonnateur local de la politique de l'eau suppose d'établir ou de renforcer des partenariats forts et de confiance, inscrits dans la durée :

- **avec les propriétaires et exploitants riverains**, premiers concernés par les contraintes de restauration et l'évolution de la conception de la gestion de la rivière au nom de l'intérêt général
- **avec les acteurs institutionnels** : orienter les financements selon les priorités géographiques du SAGE, couvrir l'ensemble des actions de restauration et de renaturation voir coordonner l'attribution des financements des actions du SAGE (guichet unique)
- **avec les structures locales « relais »** de la mise en œuvre de la politique du SAGE (collectivités, communes, associations)
- **avec les services de l'Etat et les collectivités en charge des documents d'urbanisme.**

En collaboration avec la CATER de Basse Normandie qui vise d'ores et déjà à l'échelon régional cet objectif, ce travail relève sur le territoire du SAGE de la mission de la structure porteuse. Enfin, l'amélioration de la connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques et la recherche des moyens d'actions ayant la meilleure plus value technique (ex. restauration de zones humides, fonctionnalité des zones humides) suppose une capacité de transfert de connaissance voire d'innovation qui gagnerait à être nourrie de partenariats **avec des organismes de recherche** (INRA, CEMAGREF, etc.).

 Anticiper les risques associés

L'**appropriation par les acteurs locaux** de cette orientation, dont l'argumentaire est très technique, n'est pas acquise. Le fonctionnement centralisé autour d'une structure porteuse qui coordonne et impose des priorités d'actions ne facilite pas le portage politique alors qu'il est essentiel.

Les **effets escomptés** de la valorisation de la fonctionnalité des milieux restent sujets à controverse car le sujet est complexe. Les investissements à consentir rapidement pour restaurer les milieux aquatiques sont lourds, ces efforts importants se confrontent à la **difficulté politique** de les justifier.

Enfin, il peut être envisagé que les acteurs institutionnels ne concèdent pas au SAGE la **légitimité** qu'il revendique dans ce scénario pour influencer la conception du programme d'actions, en ne suivant pas les priorités sectorielles qu'il affiche.

Conclusion

La mise en œuvre des programmes de restauration des milieux aquatiques relève de la capacité du SAGE et de sa structure porteuse à mobiliser les élus autour de projets :

- dont les bénéfices directs restent limités et peu lisibles par la population,
- pour lesquels il n'existe pas de compétence obligatoire,
- demandant une évolution durable des usages riverains et ludiques, donc contraignant une partie des administrés.

Le portage politique et l'animation de terrain sont donc des leviers indispensables.

d. Organiser une gouvernance¹⁸ à la mesure des enjeux

La réflexion autour de l'élaboration du SAGE a régulièrement identifié la gouvernance comme un enjeu fort et transversal pour améliorer la gestion de l'eau. Intrinsèquement, l'outil intègre le citoyen et les acteurs locaux aux décisions prises pour le territoire grâce au fonctionnement de la Commission Locale de l'Eau. Les moyens d'actions du SAGE, au travers de la mise en compatibilité des décisions administratives des collectivités et de l'Etat notamment au travers des documents d'urbanisme, imposent aux collectivités qui planifient leur développement et aux services de l'Etat de s'adapter. Mais la majeure partie des programmes de travaux et l'animation préconisés relève de l'intention du SAGE sans qu'il ne dispose véritablement de moyens pour garantir leur mise en œuvre. Aussi, la CLE doit dès à présent s'interroger sur l'organisation qu'il conviendrait de structurer pour garantir l'accomplissement efficace des actions.

Inadaptation des maîtrises d'ouvrages collectives actuelles

La maîtrise d'ouvrage publique collective sur le territoire du SAGE Orne Moyenne est sectorisée, sur le plan géographique, par type de compétence et selon les objectifs visés par les interventions :

- **gestion globale et intégrée du lit mineur pour améliorer l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques** : syndicats spécifiquement créés ou ayant évolué pour restaurer et entretenir les berges et l'entretien de cours d'eau dans le cadre de démarche volontaire et contractuelle avec l'Agence de l'Eau, la Région et les départements
- **maîtrise du ruissellement pour prévenir les inondations** : collectivités motivées pour porter des programmes d'actions (réflexion en cours sur le Tortillon).
- **aménagements pour la protection contre les inondations** : communes (ex : Condé-sur-Noireau) et leurs groupements (Ex : agglomération Flérienne)
- **maîtrise du ruissellement pour améliorer l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques** : syndicat d'entretien-restauration de rivières qui pourraient élargir leur champ de compétence au bassin versant : il n'en existe pas actuellement ;

¹⁸ Voir Glossaire

- **gestion d'espaces naturels à vocation patrimoniale** : propriétés et gestion du Conseil Général, Natura 2000 ou gestion du Conservatoire Fédératif des espaces naturels pour le compte de certaines communes ;
- **gestion des eaux usées pour maîtriser les rejets polluants** : communes et leurs groupements (EPCI ou syndicat d'assainissement) ;
- **gestion des eaux pluviales pour maîtriser les rejets polluants** : Communauté d'Agglomération, communes
- **eau potable pour assurer l'alimentation des populations** : Syndicats de production et/ou de distribution, communes, grands syndicats producteurs à l'échelle des « grande régions d'alimentation en eau potable ».
- **reconquête de la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable** : la responsabilité incombe aux organismes producteurs d'eau potable. Elle n'est pas simple à assumer car les collectivités ne disposent pas des compétences techniques nécessaires. Le syndicat du Houlme a déjà mis en place un programme d'action pour maîtriser les pollutions par les phytosanitaires sur le bassin d'alimentation de la Prise d'eau de Taillebois sur la Rouvre.

Les maîtres d'ouvrages compétents sur les problématiques relevant du SAGE sont multiples et ont des statuts divers. Chaque acteur fixe ses objectifs propres. Outre l'intervention des services de l'Etat, il n'y a **pas de réelle coordination de l'action publique** qui permettrait de donner de la cohérence aux interventions, de les mettre en synergie. Les **priorités budgétaires** des collectivités et les **manques de moyens propres affectés spécifiquement** à la gestion des ressources et des milieux aquatique et eaux pluviales pénalisent la mise en œuvre d'une action pérenne et efficace sur le territoire du SAGE.

La gouvernance, dans son état actuel et au regard de ces perspectives d'évolution, est **inadaptée pour répondre à des objectifs globaux** et porter un projet d'actions concrètes cohérent à l'échelle des bassins de l'Orne (inter SAGE).

Garantir la mise en œuvre et l'efficacité des actions en impliquant les acteurs locaux

Animer le lancement des actions, assurer le pilotage global, l'appui technique et administratif, réaliser les études globalement pour agir localement : missions complémentaires de la structure porteuse du SAGE à l'échelle des 3 territoires de SAGE

Coordonner les actions mises en œuvre par les maîtres d'ouvrages locaux : trouver des structures « référentes » à des échelles hydrographiques cohérentes sur les 5 entités :

- le bassin de la Druance : la Communauté de Communes du Pays de Condé et de la Druance pourrait être maître d'ouvrage des actions de prévention d'érosion des berges sur le territoire Natura 2000 de la Druance, sans qu'aucun engagement n'ait été pris à l'heure actuelle ;
- le bassin du Noireau : la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers et la Communauté de Communes de la Visance et du Noireau sont maîtres d'ouvrages de travaux de restauration et d'entretien des berges des cours d'eau. La Communauté d'Agglomération du Pays de Flers va mettre en place un programme d'actions de

protection de la qualité des prises d'eau de surface sur les bassins d'alimentation des captages de l'amont du Noireau);

- le bassin de la Vère (actions ponctuelles des communautés de communes)
- le bassin de la Rouvre (Programme de restauration et d'entretien des rivières porté conjointement par le Syndicat Intercommunal de la Haute Rouvre et la Communauté de Communes du Bocage d'Athis)
- la Baize (aucune structure maître d'ouvrage identifiée)
- le bassin de l'Orne (aucune structure globale identifiée, actions ponctuelles des communautés de communes).

Ces structures relaient localement la programmation des actions locales prévues par le SAGE ; elles sont maître d'ouvrage des actions pour lesquelles elles sont compétentes et suivent la réalisation des actions portées par les autres maîtres d'ouvrage sur leur territoire. Sans maîtrise d'ouvrage identifiée ou compétence existante dite « Orpheline » (Ex : maîtrise d'ouvrage pour la renaturation), elle en assume la responsabilité. **Sans structure « référente » compétente à la bonne échelle, la structure portant la mise en œuvre du SAGE assume cette fonction.**

Progresser dans l'équité et la solidarité géographique (amont aval) et territoriale (urbain-rural)

La mise en œuvre des actions du SAGE requiert une mobilisation massive de l'amont du bassin pour venir en aide voire permettre le développement de l'aval. Qu'il s'agisse de contraintes lourdes en bord de rivière (zones d'expansion de crue, zones humides par exemple) ou de mesures agri environnementales (bandes enherbées, réaménagement du bocage), les actions sont supportées par les versants et l'amont des rivières, souvent au profit des « fonds de vallées ».

Sur le territoire du SAGE Orne moyenne, s'ajoute la difficulté des rapports urbain-rural, les fonds de vallées hébergeant les villes et les zones de développement économique. Cette configuration se retrouve aussi à l'échelle inter SAGE, l'aval du bassin hébergeant la majeure partie des activités socio économiques et des capacités financières des collectivités. Une grande partie des efforts va s'appliquer en territoire rural pour résoudre, en ce qui concerne la gestion de la qualité de l'eau potable et des inondations, à des problématiques majoritairement urbaines. La mise en œuvre du SAGE relève donc aussi d'**un effort de solidarité**. C'est pourquoi le projet de schéma doit aussi prévoir **de nouveaux mécanismes et de nouvelles règles de solidarité** pour notamment que les agglomérations urbaines des secteurs sensibles (usages) de l'aval assument :

- au moins en partie les coûts de protection des ressources prélevées pour que leur développement impose au milieu rural ;
- sur leur propre territoire urbanisé ou urbanisable la mise en œuvre des mesures compensatoires associées aux dégradations que ses projets d'aménagement imposent aux milieux aquatiques.

L'une des solutions réside dans **la participation financière** de toutes les collectivités à la mise en œuvre des actions du SAGE avec au besoin une **contribution plus forte des secteurs bénéficiaires et urbains**.

D. Maîtrise d'ouvrage : état des lacunes

Les cinq cartes suivantes mettent en perspective les collectivités qui pourraient être maître d'ouvrage des programmes d'actions et les besoins territorialisés du scénario « Priorités » :

- A l'échelle du lit mineur pour l'orientation C (carte A) ;
- A l'échelle du territoire pour la gestion de l'alimentation en eau potable (Carte B)
- A l'échelle des bassins d'alimentation des points de captage pour l'orientation A (carte C) ;
- A l'échelle des sous bassins versants pour toutes les orientations :
 - ⇒ Volet opérationnel (Carte D)
 - ⇒ Volet « Protection par les documents d'urbanisme » (carte E)
- A l'échelle du territoire pour la protection contre les inondations (carte F)

Nb : pour l'assainissement, l'organisation actuelle est satisfaisante pour porter les actions du SAGE.

- Organisation pour les orientations sur le lit mineur

L'intervention sur le lit mineur n'est pas une compétence obligatoire des structures intercommunales, elle a cependant été historiquement prise par des communautés de communes ou des syndicats du territoire pour porter différents projets ponctuels relevant majoritairement de l'aménagement hydraulique des cours d'eau. Pour porter les actions préconisées par le SAGE sur le lit mineur, cette compétence fait défaut ou nécessite d'être améliorée sur 90% du territoire, dont le **bassin de la Druance** et le **cours de l'Orne**, qui constituent des secteurs d'intervention prioritaires de l'Orientation C (voir carte A).

- Organisation pour la gestion de l'alimentation en eau potable.

L'organisation actuelle de l'alimentation en eau potable est relativement efficace. Les schémas départementaux recommandent que les unités de gestion de l'eau se regroupent entre elles (cf CARTE B), afin d'assurer une sécurisation de l'alimentation en eau potable pérenne, en particulier sur les bassins du Noireau, Druance et de la Vère, où l'organisation est encore très morcelée.

Une nouvelle mission est donnée aux producteurs d'eau potable : la mise en place de programme d'actions de restauration - préservation de la qualité de l'eau à l'échelle des Bassins d'Alimentation des Captages les plus stratégiques. Cette nouvelle compétence est difficile à assumer pour beaucoup d'entre eux, qui n'ont souvent aucun personnel propre.

Sur le territoire (cf Carte D), seul le syndicat du Houlme est aujourd'hui opérationnel sur le bassin d'alimentation de la prise d'eau de surface de Taillebois, sur la Rouvre.

Sur les autres Bassins d'Alimentation des Captages, les producteurs doivent se mobiliser pour initier les programmes d'actions. Le problème est que souvent ces bassins

d'alimentation **se trouvent en partie ou intégralement en dehors des territoires des organismes producteurs** : c'est le cas du BAC de Saint Pierre du Regard, de celui de la prise d'eau de surface de la Rouillerie sur le Noireau pour l'agglomération de Flers, ou des captages de la Bourdonnière exploités par le syndicat de Thury Harcourt-Esson.

- **Organisation pour les actions à l'échelle des sous bassins versants.**

Aujourd'hui, aucune structure sur le territoire n'est véritablement opérationnelle pour des actions bassins versants.

Sur certains bassins, beaucoup pourraient rapidement le devenir : sur la Rouvre , le syndicat du Houlme a déjà une compétence à l'échelle du BAC pour la maîtrise des pollutions par les phytosanitaires. La Communauté de communes du Bocage d'Athis est adhérente à la coopérative Bois Bocage Energie, et a déjà une politique de préservation des haies au travers des documents d'urbanisme, mais sous un angle paysager.

L'agglomération du Pays de Flers à cheval sur les bassins de la Vère et du Noireau a déjà diverses compétences sur la gestion de l'eau, et est en cours d'élaboration d'un document d'urbanisme intercommunal. Elle doit s'investir dans les programmes d'actions sur les BAC de la Rouillerie et Landisacq (lorsqu'il sera ré-ouvert).

La CDC du canton de Vassy, à cheval sur les bassins du Noireau et de la Druance est en cours de réflexion sur des actions bassins versants.

En terme d'urbanisme en 2009, 33 % des communes du territoire détenaient un document d'urbanisme communal (PLU, POS ou Carte communale), 30% des communes du territoire étaient en révision ou élaboration d'un document d'urbanisme, 30 % n'affichaient pas de projet. Ces chiffres sont variables d'un bassin à l'autre.

La partie calvadosienne du territoire du SAGE est relativement bien couverte par les projets de SCOT. Ces projets, pour certains en dormance, nécessitent cependant d'être dynamisés. Sur la partie Orne, la planification de l'urbanisme à un échelon supra-communal est très peu initiée, hormis sur l'agglomération du Pays de Flers. Les démarches intercommunales nécessitent d'être favorisées sur la partie Ornaise du territoire.

- **Organisation pour la protection contre les inondations**

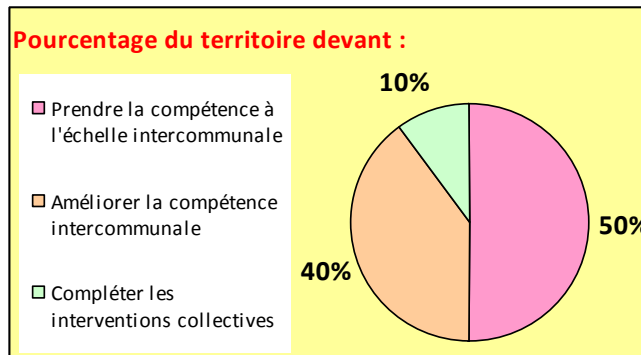
Aujourd'hui sur le territoire Orne moyenne, seules la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers et la communauté de communes de la Suisse Normande ont une compétence protection des inondations. Sur le reste du territoire, les communes ont gardé cette compétence. Certaines, comme Condé sur Noireau ont ainsi réalisé elles-mêmes les travaux de protection contre les inondations.

- **Conclusions**

Sur la Rouvre existent plusieurs maîtrises d'ouvrage déjà constituées sur une grande partie du bassin : le syndicat intercommunal de la Haute Rouvre et la communauté de communes du Bocage d'Athis pour les actions sur lit mineur, le syndicat du Houlme pour la maîtrise des pollutions phytosanitaires. Il serait intéressant d'étudier les possibilités de réunir l'ensemble de ces compétences et les élargir pour un syndicat mixte de bassin versant.

Des structures relais sont à structurer en priorité sur la Druance (orientation A et C), sur le Noireau amont (orientation A) et sur le bassin alimentant le cours principal de l'Orne. Elles pourraient être organisées en mobilisant les communautés de communes existantes. L'animation de terrain pour accompagner la mise en œuvre des mesures et globalement lacunaire, elle demeure indispensable au succès du projet de SAGE.

CARTE A : Lit Mineur – Maîtrise d'ouvrage publique des programmes d'actions prioritaires supplémentaires



NOIREAU ET AFFLUENTS

Prise des compétences restauration/gestion pérenne :
CDC Tinchebray, Canton de Vassy, Pays de Condé et de la Drunance

Elargissement des interventions à la renaturation :

CA du Pays de Flers, CDC Visance Noireau

Création d'un syndicat de rivières Calvadosien, d'un syndicat mixte de sous bassin

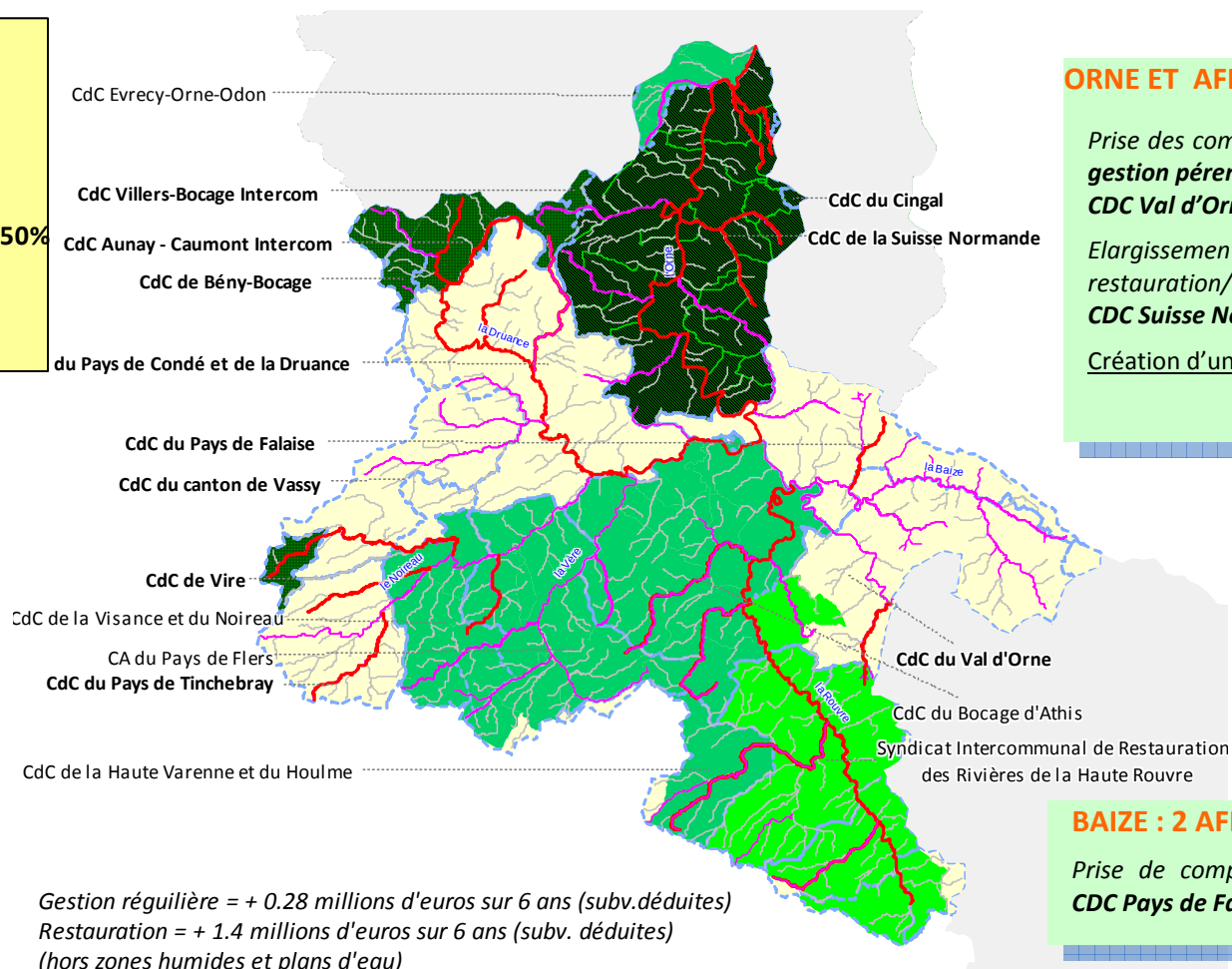
+ Technicien de rivières

ROUVRE ET AFFLUENTS

Elargissement des interventions à la renaturation des fonds :

CDC Bocage d'Athis, Haute Varenne et du Houlme, Syndicat de la Haute Rouvre

Création d'un syndicat mixte de sous bassin



ORNE ET AFFLUENTS

Prise des compétences restauration et gestion pérenne :

CDC Val d'Orne et Pays de Falaise

Elargissement des compétences à la restauration/gestion pérenne :

CDC Suisse Normande, Pays de Cingal

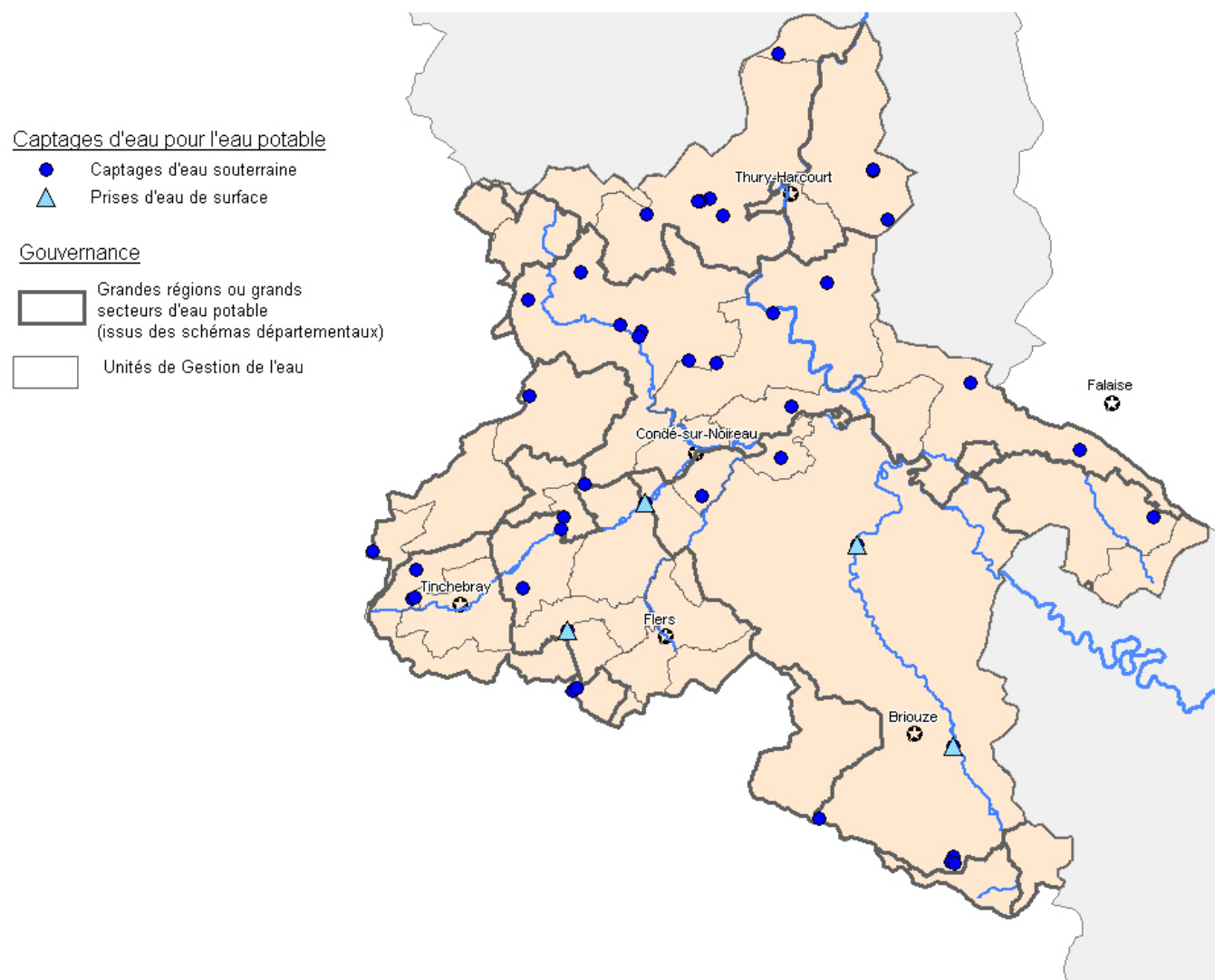
Création d'un syndicat de rivières

+ Technicien de rivières

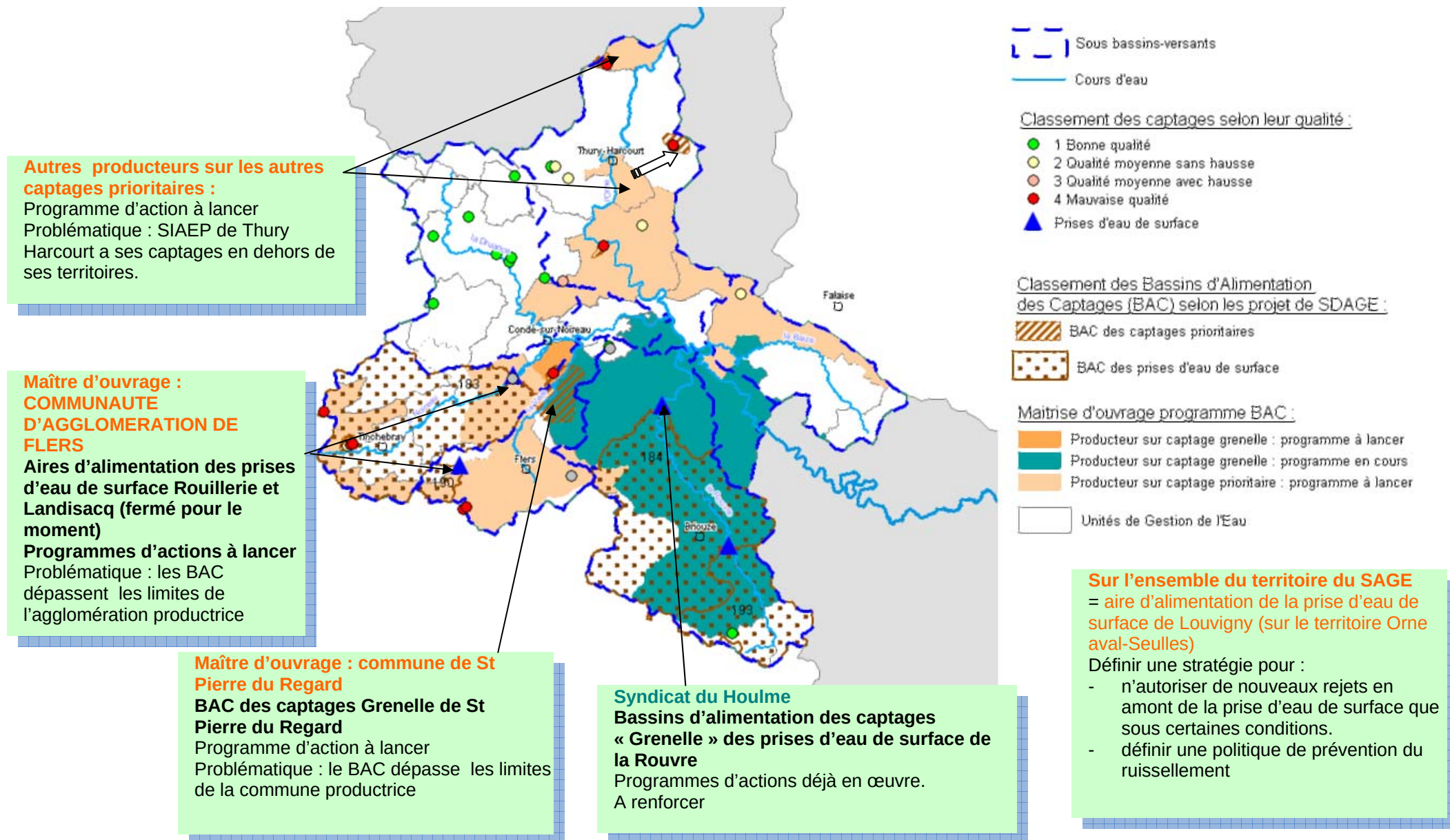
BAIZE : 2 AFFLUENTS

Prise de compétence restauration :
CDC Pays de Falaise, Val d'Orne

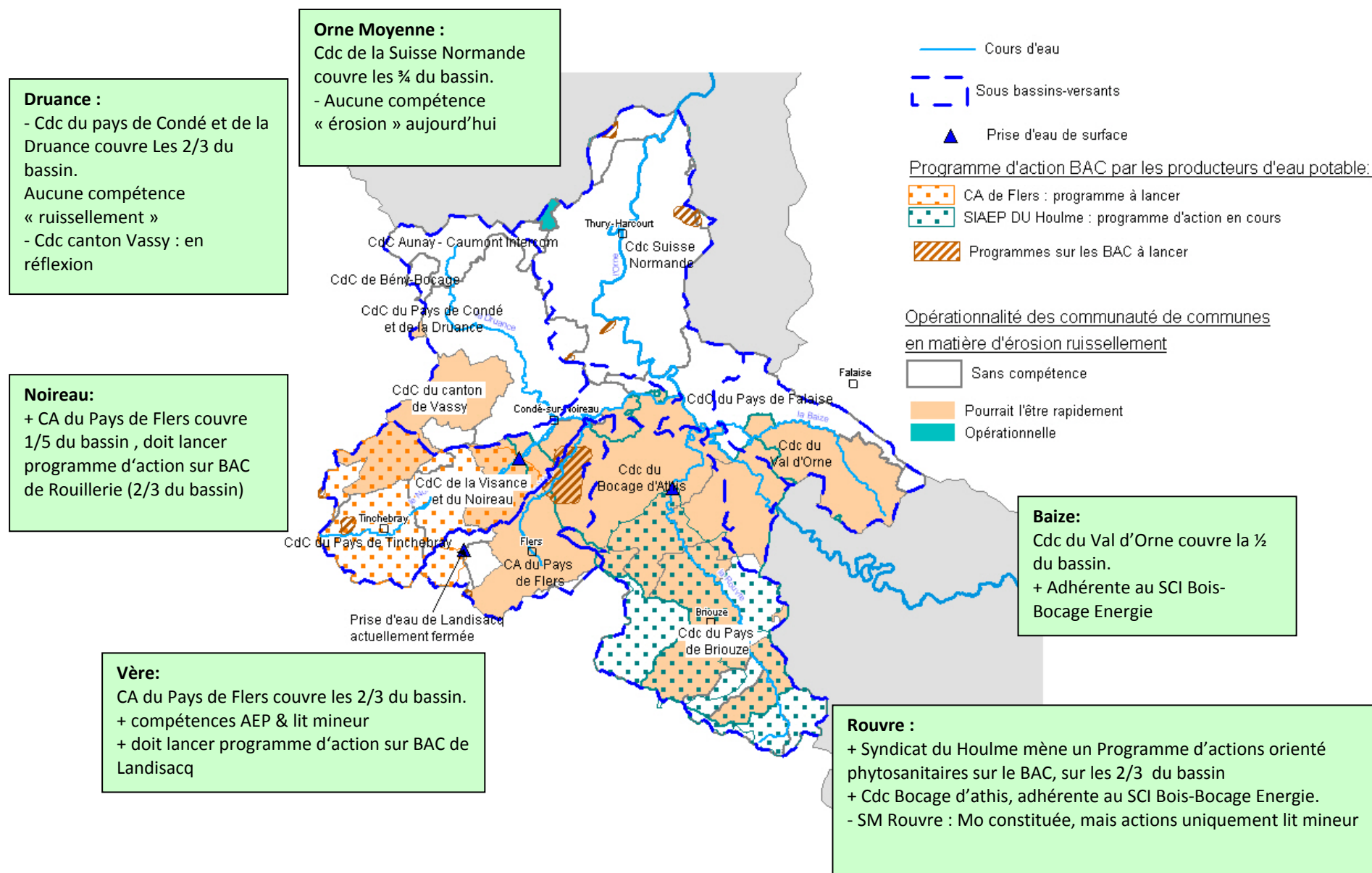
■ Carte B: Maîtrise d'ouvrage production et gestion de l'eau potable



■ Carte C: Organismes producteurs d'eau potable - Maîtrise d'ouvrage programmes d'actions BAC

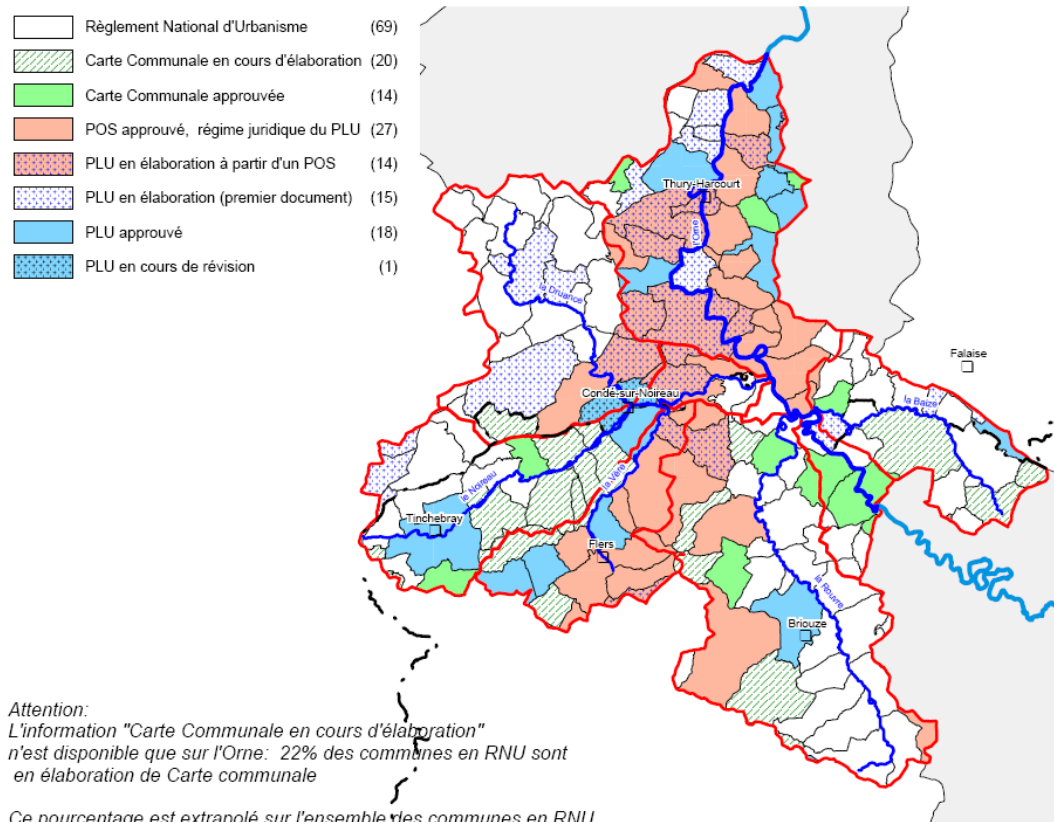


■ Carte D : Programmes opérationnels bassins versants – prévention du ruissellement



■ Carte E : Compétence urbanisme

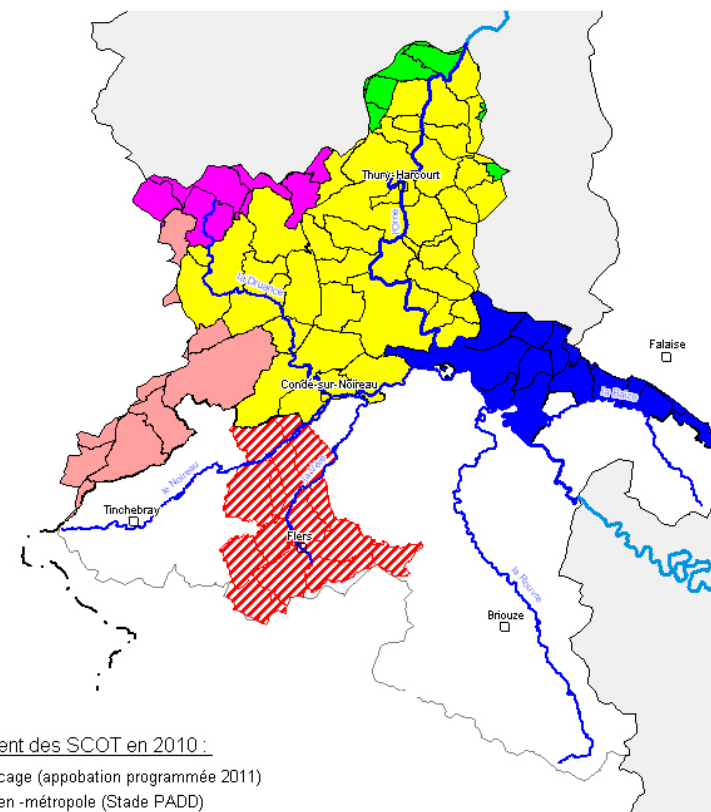
Actualisation: Juillet 2009 pour les communes du Calvados
et mars 2009 pour l'Orne.



Attention:
L'information "Carte Communale en cours d'élaboration"
n'est disponible que sur l'Orne: 22% des communes en RNU sont
en élaboration de Carte communale

Ce pourcentage est extrapolé sur l'ensemble des communes en RNU
pour les calculs de communes en révision/élaboration de document d'urbanisme.

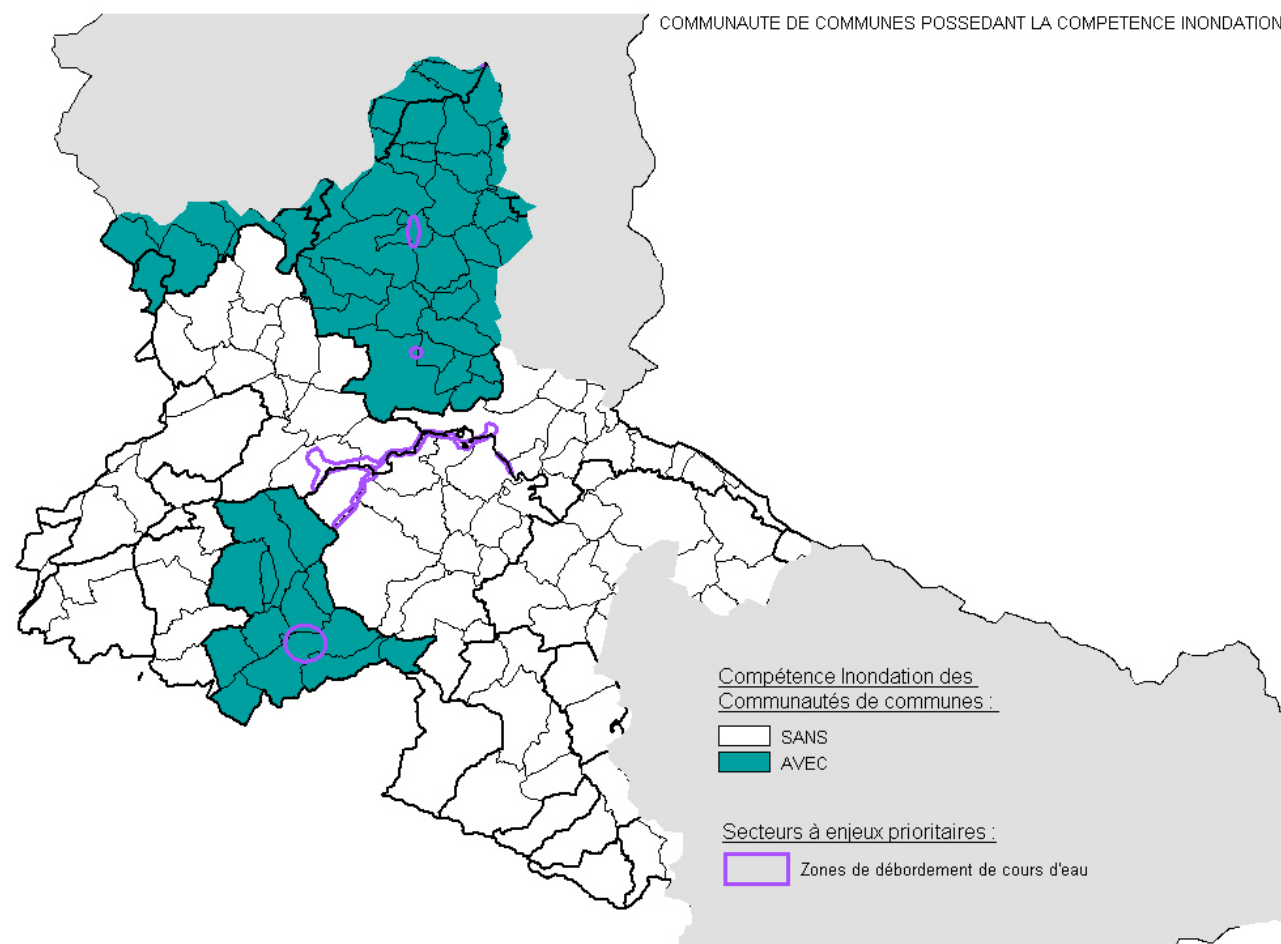
SOUS_BASSIN	Règlement National d'Urbanisme	Carte Communale	Plan d'occupation des sols	Plan Local d'Urbanisme	En révision ou en élaboration
L'Orne Moyenne	11%	15%	26%	17%	31%
La Druance	56%	0%	8%	0%	36%
La Baize	55%	9%	0%	5%	32%
Le Noireau	50%	8%	0%	8%	33%
La Vère	17%	0%	42%	25%	17%
La Rouvre	55%	5%	13%	8%	18%
Total	39%	8%	15%	10%	28%



Avancement des SCOT en 2010 :

- Bocage (appobation programmée 2011)
- Caen -métropole (Stade PADD)
- Pays de Falaise (périmètre défini 2002)
- Pré bocage (lancement de la procédure)
- Thury-Condé (périmètre défini en 2002)
- Document intercommunal de Fiers (13)

■ Carte F : Compétence protection contre les inondations



Annexes : Détail du chiffrage des scénarios

Orientation A

	F/I	TENDANCIEL		PRIORITES		CIBLE		
		Dimensionnement	Coût	Dimensionnement	Coût	Dimensionnement	Coût	
Orientation A - RESTAURATION ET PRESEVATION DE LA QUALITE	2. Sécuriser la qualité de l'eau potable							
	Mise en place des périmètres de protection jusqu'au terme de la procédure	F	8 captages sans périmètre	240 000				
	Révision des périmètres de protection "fragiles"	F	6 Périmètres	300 000				
	Elaboration et animation de programmes d'action dans les aires d'alimentation de captages par les syndicats de production	F	1 BAC GRENELLE	200 000	7 BAC Prioritaires et "potentiels futurs" en plus	1 400 000	6 BAC de plus	1 200 000
	Elaboration et animation d'un programme d'action pour les prises d'eau de surface	F	1 BAC GRENELLE	300 000	2 BAC de plus	600 000	renforcement des programmes	900 000
	3. Maîtriser les pollutions agricoles							
	Application de la réglementation existante	F	2600 agriculteurs du territoire					
	Contractualisation MAE pour encourager l'évolution des pratiques agricoles vers une réduction de l'apport d'intrants et de leur transfert jusqu'à l'eau (gestion culture/ élevage)	F	9480 ha de SAU "secteurs prioritaires"	14 220 000	9480 ha de la SAU "secteurs prioritaires" de plus	14 220 000	14 940 ha en plus (30% SAU tot)	22 410 000
	Encourager financièrement l'évolution des pratiques agricoles vers une réduction de l'apport d'intrants et de leur transfert jusqu'à l'eau (aides à l'investissement)	I	280 exploitations agricoles	5 600 000	280 exploitations agricoles	5 600 000	280 exploitations agricoles	5 600 000
	Diagnostic et conseil agronomique annuel pour un projet d'évolution possible avec sensibilisation sur les liens directs entre pratiques et problématiques et qualité de l'eau localisées	F	490 exploitations agricoles	389 550	490 exploitations agricoles de plus	389 550	420 exploitations agricoles de plus	333 900
	Développement et valorisation d'expérimentations de techniques alternatives sur le territoire	F	5 exploitations "pilotes"	100 000	5 exploitations "pilotes" en plus	100 000	10 exploitations "pilotes" en plus	200 000
	4. Mieux aménager pour maîtriser le ruissellement en zones rurales artificialisées							
	4.1. Améliorer la connaissance sur les zones sensibles à l'érosion et la mise en place des programmes d'actions							
	1ère année du SAGE : Amélioration de la connaissance des zones d'érosion ruissellement par sous bassins versants à partir de l'étude GEOPHEN et définition sur l'ensemble du bassin les zones particulièrement sensibles	F	cf structure porteuse					
	Elaboration et animation de programmes d'actions sur les zones sensibles	F	2 programmes	500 000	3 programmes en plus	750 000	5 programmes en plus	1 250 000
	4.2. Maintien et restauration des haies fonctionnelles							
	Inventaire des haies "d'intérêt stratégique" pour la lutte contre le ruissellement et l'érosion par les collectivités à l'échelle de sous bassin (communes dans une logique intercommunale ou intercommunalités) et protection au travers de documents d'urban	F	15 communes	225 000	10 communes de plus	150 000	25 communes de plus	375 000
	Contractualisation de MAE création et entretien de haies (fonctionnelles du point de vue l'érosion-ruissellement), dont 30 % avec talus à recréer	I	145 km de haies	1 450 000	315 km de haies en plus	3 150 000	300 km de haies en plus	3 000 000
		F	145 km de haies	43 500	315 km de haies en plus	94 500	300 km de haies en plus	90 000
	Développement de la filière bois issu de l'entretien des haies	F	Aides	30 000	Aides	30 000	Aides	40 000
	4.3. Limiter les connexions directes entre réseaux de fossés et cours d'eau							
	Bilan des surfaces drainées et recensement des exutoires de drainage directs dans les cours d'eau	F	cf structure porteuse					
	Zones sensibles: utilisation d'outils de réaménagement de l'espace, restauration d'éléments fixes du paysage programme bassin versant	I	2 programmes bassins versants	1 000 000	3 programmes bassins versants de plus	1 500 000	5 programmes bassins versants de plus	2 500 000
Utilisation de techniques de réduction des connexions directes entre les parcelles, rigoles, fossés et le réseau hydrographique, pour tout nouveau projet d'aménagement	I	NC						
4.4.Mieux gérer les eaux pluviales en zones urbanisées								
Amélioration de la connaissance du réel impact des rejets d'eaux pluviales sur la qualité de l'eau des milieux (et inondations cf orientation 4)	F	cf structure porteuse plus bas						
Réalisation de schémas directeurs pluviaux à l'échelle intercommunale	F	1 CDC	75 000	3CDC, 5 communes en plus	450 000	15 CDC en plus (toutes les cdc)	975 000	
Intégration du zonage d'assainement des eaux pluviales dans les Plans Locaux d'Urbanisme. Travail à l'échelon intercommunal.	F			50 communes en élaboration/révision de PLU	375 000	130 communes de plus	975 000	
Travaux sur réseau pluvial, et développement de technique alternatives (bassins de rétention, noues...etc)	I	8 km² artificialisés	2 560 000	14 km² artificialisés traités en plus	4 480 000	43 km²artificialisés traités en plus (S artificialisée totale)	13 760 000	

		F/I	TENDANCIEL		PRIORITES		CIBLE	
			Dimensionnement	Coût	Dimensionnement	Coût	Dimensionnement	Coût
Orientation A - RESTAURATION ET PRESERVATION DE LA QUALITE	5. Améliorer les rejets de l'assainissement des eaux usées urbaines (phosphore, bactériologie)							
	Résorption des points noirs de l'assainissement non collectif	I	550 points noirs (5% du parc)	3 575 000 €	550 points noirs de plus (10 % du parc)	3 575 000 €	1100 points noirs de plus (20%)	7 150 000 €
	Mettre en place des bassins tampons (temps de pluie)	I	?		?		?	
	Construction extension de stations d'épuration	I	sce environnement	4 362 500 €				
	Améliorer le traitement des stations de moins de 1000 EH (déphosphatation et suivi)	I	0	- €	3500 équivalents-habitants impactant (70%)	175 000 €	1500 équivalents-habitants de plus	75 000 €
	Améliorer le traitement des stations de moins de 1000 EH (suivi)	I		- €	3500 équivalents-habitants impactant (70%)	8 750 €	1500 équivalents-habitants de plus	3 750 €
	Améliorer le traitement des stations de moins de 1000 EH (MOOX et N)	I	0	- €	3500 équivalents-habitants impactant (70%)	140 000 €	1500 équivalents-habitants de plus	60 000 €
	Diagnostic des réseaux de collecte	F	?		32 650 équivalents habitants	326 500 €	rien de plus	1 080 000 €
	Création, extension, Réhabilitation des réseaux de collecte	I	sce environnement	7 250 €	5% de réhabilitation du linéaire	2 481 400 €	15% de réhabilitation en plus	7 444 200 €
	Contrôle systématique des branchements défectueux (test et propo. De réhab)	F	?		5500 foyers (50%)	605 000 €	550 foyers en plus (100%)	605 000 €
	Réhabilitation des branchements défectueux	I	0	- €	1 650 foyers (15%)	2 475 000 €	1 100 foyers en plus (25%)	1 650 000 €
	6. Réduire les pollutions en phytosanitaire non agricoles							
	Démarche de charte d'entretien des espaces publics pour les collectivités et gestionnaires d'infrastructures	I/F	16 communes	NC	80 communes sur BAC déclassés phyto en plus	NC	84 communes (tout le territoire)	NC
	7. Réduire les rejets de micropolluants de l'industrie et de l'artisanat							
	Renforcement du contrôle/suivi et amélioration de la connaissance des rejets de substances dangereuses par les industriels et les artisans.	F	cf structure porteuse plus bas					
	Réhabilitation ou construction des stations d'épuration et/ou les stations de pré-traitement industrielles	I	Chiffrage global	1 500 000	N	500 000	N	0
	Animation locale du volet qualité							
	Renfort de l'animation dans les divers organismes d'animation (chambres consulaires, FREDON, CPIE...etc)	F		0	2 ETP totaux	1 600 000	2 ETP totaux en plus	1 600 000
	Extension des compétences des syndicats de rivière aux thématiques qualité et bassin versant ?	F						
	TOTAL - RESTAURATION ET PRESERVATION DE LA QUALITE			TENDANCIEL	36 677 800	PRIORITES	45 175 700	CIBLE

Orientation B

	F/I	TENDANCIEL		PRIORITES		CIBLE	
		Dimensionnement	Coût	Dimensionnement	Coût	Dimensionnement	Coût
Orientation B - PRELEVEMENTS ET DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE		1- Améliorer la connaissance					
	F	Poursuite des études hydrogéologiques de recherche d'eau	Prospections CG	300 000			
	F	Harmoniser le suivi et la diffusion de la connaissance	cf structure porteuse				
		2- Appliquer les schémas départementaux d'alimentation en eau potable et leur donner un cadre					
	I	Estimation mise en œuvre des 2 Schémas Départementaux		14 285 000			
	F	Réalisation d'étude diagnostic des ouvrages (forages/captages) : caméra + pompage d'essai	20 captages	150 000	26 captages de plus	195 000	0
	I	Réalisation de programmes de travaux des ouvrages (forages/captages)	15 captages	300 000	15 captages de plus	300 000	
	F	Réalisation d'étude diagnostic des réseaux de distributions	6 UGE	300 000	7 UGE en plus	350 000	2 UGE en plus
	I	Programmes de travaux des réseaux pour atteinte objectifs de rendements			80 km de réseaux en plus	6 400 000	70 km de réseaux en plus
							5 600 000
		3 Anticiper la cohérence entre politiques de développement et ressource disponible					
	F	Annexer un argumentaire aux documents d'urbanisme lors de leur réalisation ou de leur révision justifiant l'équilibre entre les capacités d'approvisionnement en eau potable et le potentiel de développement du territoire			50 communes en élaboration de DOCU	350 000	130 communes de plus
	F	Publication/ communication de la connaissance par les syndicats producteurs d'eau, par secteurs d'activité			29 UGE	290 000	29 UGE
							435 000
		4- Inciter aux économies d'eau					
	F	Mettre en place un label de qualité pour les plombiers/installateurs de systèmes économes en eau (travailler sous forme de convention avec la chambre des métiers)					
	F	Actions de sensibilisation et communication sur la limitation de la consommation d'eau potable	cf structure porteuse				
		Animation autour de l'économie d'eau					
	F	Actions de sensibilisation et communication sur la limitation de la consommation d'eau potable			54 000 habitants	13 500	108 000 habitants
	F	Renfort des moyens d'animation "locaux"			Equivalent de 1 ETP/SAGE	225 000	Equivalent de 1
		Orientation B - PRELEVEMENTS ET DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE	TENDANCIEL	15 335 000	PRIORITES	8 123 500	CIBLE
							7 822 000

Orientation C

	F/I	Tendanciel		Priorités		Cible			
		Dimensionnement	Coût	Dimensionnement	Coût	Dimensionnement	Coût		
Orientation C - Préserver restaurer l'hydromorphologie des milieux aquatiques	Levier - Protéger l'intégrité physique du lit mineur								
	Programme de gestion régulière des rivières	F	49 kilomètres	46 000 €	540 kilomètres en plus	1 400 000 €	780 kilomètres en plus	1 300 000 €	
	Levier - Restaurer les habitats et gérer durablement les cours d'eau								
	Programme de restauration des berges et des fonds	I	77 kilomètres	254 000 €	85 kilomètres	4 316 000 €	20 kilomètres en plus	578 000 €	
	Programme d'aménagement des plans d'eau perturbants	I	6 plans d'eau	45 000 €	80 plans d'eau	600 000 €	140 plan d'eau en plus	1 050 000 €	
	Programme d'aménagement des ouvrages hydrauliques	I	Alternative 1	2 607 000 €	Alternative 2	2 629 000 €	alternative 3	-	383 000 €
	Levier - Organiser la fréquentation et l'accès sur l'Orne entre Pont-d'Ouilly et Thury Harcourt								
	Etude spécifique du plan d'eau du Traspy	F	0	- €	1 étude	30 000 €			
	Profils de vulnérabilité des eaux de loisirs	F	0	- €	5 pôles	75 000 €	5 pôles en plus	75 000 €	
	Mise en place d'un réseau complémentaire de suivi de la bactériologie	F			5 stations ?		5 stations en plus ?		
	Programme de mise en place de la signalétique	I	0	- €	35 km	35 000 €	45 km en plus	45 000 €	
	Levier - Gérer les zones humides stratégiques pour la gestion de l'eau								
	Améliorer la connaissance et protéger le « capital » zones humides								
	Inventaire et cartographie des zones humides dans les documents d'urbanisme	F	0	- €	95 communes	713 000 €	85 communes en plus	637 000 €	
	Entretien régulier des zones humides	F	0	- €	400 hectares	140 000 €	220 hectares en plus	76 000 €	
	Acquisition, maîtrise foncière de ZHSGE	F	0	- €	200 hectares	500 000 €	110 hectares en plus	270 000 €	
	Etudes avant-projet/aménagement foncier	F			850 hectares	816 000 €	770 hectares en plus	1 614 000 €	
	Contractualisation de MAE Zones humides	F	0	- €	800 hectares	960 000 €	520 hectares en plus	519 000 €	
	Engager la reconquête du capital dégradé ou perdu								
	Restauration/réactivation de zones humides	I	0	- €	450 hectares (9 opérations pilotes)	4 770 000 €	550 hectares en plus	5 830 000 €	
	Levier - Prévenir l'introduction, contrôler la prolifération d'espèces non indigènes invasives								
	Diagnostic des colonisations	F	0	- €	430 kilomètres	38 000 €	890 kilomètres	79 000 €	
	Surveillance et suivi régulier	F	0	- €	430 kilomètres	11 000 €	890 kilomètres	23 000 €	
	Débarrasser les plans d'eau	F	0	- €	800 hectares de plans d'eau	28 000 €	800 hectares de plans d'eau	26 000 €	
	Levier - Améliorer les pratiques de pêche et de gestion des ressources halieutiques								
	Améliorer la connaissance des frayères salmonicoles	F	0	- €	en attente Yannick				
	Programme de protection-restauration de frayères à brochet	I	0	- €	en attente Yannick				
TOTAL ORIENTATION MILIEUX AQUATIQUES			Tendanciel	2 952 000 €	Priorités	17 061 000 €	Cible	11 739 000 €	

Structure porteuse du SAGE

	F/I	TENDANCIEL		PRIORITES		CIBLE	
		Dimensionnement	Coût	Dimensionnement	Coût	Dimensionnement	Coût
STRUCTURE PORTEUSE	ORIENTATION A- Restauration et préservation de la qualité de l'eau						
	Animation/ communication/mise en cohérence						
	Mise en cohérence et mise en réseau de l'animation en rapport à la qualité de l'eau à l'échelle du Bassin Versant	F		1 ETP /SAGE	300 000	1 ETP/SAGE en plus	300 000
	Appui technique aux projets locaux						
	Appui technique pour intégrer les préconisations du SAGE dans les documents d'urbanisme						
	Communication/pédagogie		budget communication 25000	budget communication	50 000	budget communication	75 000
	Etudes complémentaires :						
	1ère année du SAGE : Amélioration de la connaissance des zones d'érosion ruissellement par sous bassins versants à partir de l'étude GEOPHEN et définir sur l'ensemble du bassin les zones particulièrement sensibles	F		1/2 étude sur les 2 SAGE	60 000	1/2 étude sur les 2 SAGE	40 000
	Bilan des surfaces drainées et recensement des exutoires de drainage directs dans les cours d'eau	F			30 000		20 000
	Amélioration de la connaissance du réel impact des rejets d'eaux pluviales sur la qualité de l'eau des milieux (et sur le risque inondations)	F			30 000		30 000
	Renforcement du contrôle/suivi et amélioration de la connaissance des rejets de substances dangereuses par les industriels et les artisans.	F			50 000		50 000
	Orientation B - PRELEVEMENTS ET DISPONIBILITE DE LA RESSOURCE						
	Animation/ communication/mise en cohérence						
	Mise en cohérence et mise en réseau de l'animation à l'échelle du Bassin Versant			0,5 ETP /SAGE	150 000	0,5 ETP/SAGE en plus	150 000
	Appui technique aux projets locaux						
	Appui technique pour intégrer les préconisations du SAGE dans les documents d'urbanisme	F					
	Communication/pédagogie		budget communication 25000	budget communication	50 000	budget communication	75 000
	Etudes complémentaires :						
	Améliorer la connaissance de l'impact du réchauffement climatique	F		1/2 étude sur les 2 SAGE	30 000	1/2 étude sur les 2 SAGE	20 000
	ORIENTATION C- MILIEUX AQUATIQUES						
	Etudes complémentaires/expérimentation zones humides	F	0 - €	Forfait	125 000 €		
	Diagnostic plans d'eau	F	0 - €	367 plans d'eau	22 000 €	112 plans d'eau	23 000 €
	Mesures de températures et hydrométries complémentaires	F	0 - €	Non chiffrées	?	Non chiffrées	?
	Communication/pédagogie	F		Multi thématiques	50 000 €	Multi thématiques	55 000 €
	Animation des pôles "zones humides" "ouvrages-débites" et "tourisme-usages ludiques"	F	0 - €	1,5 équivalents temps plein	450 000 €	1 équivalent temps plein	300 000 €
	Orientation D - INONDATIONS						
	Mise en cohérence et mise en réseau de l'animation à l'échelle du Bassin Versant			1 ETP /SAGE	300 000	1 ETP/SAGE en plus	300 000
	Appui technique aux projets locaux	F					
	Appui technique pour intégrer les préconisations du SAGE dans les documents d'urbanisme						
	Communication/pédagogie		budget communication 25000	budget communication	75 000	budget communication	25 000
	Observatoire de suivi : Améliorer le suivi et la diffusion des informations						
	Qualité : Améliorer le réseau et les fréquences de suivi de la qualité des eaux souterraines et eaux superficielles Améliorer la connaissance des apports en amont, des bassins les plus contributeurs,	F		Observatoire de suivi (0,5 ETP par SAGE)	150 000	Observatoire de suivi (0,5 ETP par SAGE en plus)	150 000
	Quantité Harmoniser la connaissance sur les volumes disponibles et les ressources potentielles						
	Harmoniser le suivi entre les différentes structures de suivi, et publier des résultats annuels sur les niveaux d'eau à l'échelle du bassin versant						
	Améliorer la connaissance et le suivi des volumes prélevés (notamment l'inventaire des forages agricoles et domestiques) et des besoins en eau dans tous les domaines						
	Amélioration de la communication et mise à disposition des données						
TOTAL STRUCTURE PORTEUSE		Tendanciel	75 000 €	Priorités	1 922 000 €	Cible	1 613 000 €